

PAULETTE PIERSON-MATHY

Hommages d'amitiés



Table des matières

BIOGRAPHIE PAR PAUL EMMANUEL BABIN	3
HOMMAGE DE LA FONDATION AGOSTINHO NETO.....	13
IN MEMORIAM ULB.....	17
IN MEMORIAM CARCOB.....	20
PS PRÉSIDENT PAUL MAGNETTE	22
ULB RECTEUR PIERRE DE MARET	23
PROFESSEUR JEAN SALMON.....	26
PIERRE GALAND	30
ARTUR DA COSTA	33
RALPH COECKELBERGHS	37
JEAN-PIERRE LEGRAND.....	42
PHILIPPE WILLAERT	51
PROFESSEUR ANNE MORELLI.....	55
COLETTE BRAECKMAN	57
JACQUES BRIARD.....	59
HÉLÈNE MARINIS PASSTOORS.....	61
ANGOLA PAULO LARA.....	71
CAP VERT AMBASSADEUR JORGE BORGES	73
CAP VERT ORLANDO MASCARENHAS PRÉSIDENT ICS	74
DECORATIONS	75
AFRIQUE DU SUD : ORDER D’OLIVIER TAMBO	75
NAMIBIE : ORDER OF THE EAGLE, 1ST CLASS	77
MOZAMBIQUE : CITOYENNE D’HONNEUR	80

CAP VERT : ORDRE D'AMILCAR CABRAL	82
ALGÉRIE : DISTINCTION HONORIFIQUE POUR SON SOUTIEN À LA LUTTE DE LIBÉRATION NATIONALE	83
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CORÉE : ORDRE DU DRAPEAU NATIONAL	84
PHOTOGRAPHIES	86
PAULETTE DANS LES MAQUIS DE GUINÉE BISSAU (1974).....	86
PAULETTE DANS LES MAQUIS D'ANGOLA (1981)	87
PAULETTE DANS LES MAQUIS DU MOZAMBIQUE (1983)	88
PAULETTE AU NATIONS UNIES NEW YORK (1981)	89
PAULETTE CONFÉRENCE SUR LES SANCTIONS PARIS UNESCO (1981)	90
PAULETTE COMITÉ CONTRE LE COLONIANISME ET L'APARTHEID (ONU 1986)	91
RENCONTRE AVEC MANDELA	92

MATHY Paula, dite Paulette, épouse PIERSON.

Saint-Servais (aujourd'hui commune, pr. et arr. Namur), 3 mars 1932 – Ixelles (Région de Bruxelles-Capitale), 19 septembre 2021. Assistante puis professeur de droit international public à l'Université de Liège et l'Université libre de Bruxelles, Juriste spécialiste de l'Afrique du Sud, militante du Parti socialiste, pacifiste, membre du Bureau de l'Association belge des juristes démocrates (ABJD), résistante belge à la guerre d'Algérie, combattante pour l'indépendance des peuples et pour la réunification des États, défenseuse du respect des libertés démocratiques et opposante à l'apartheid.

Paulette Mathy est issue d'une famille wallonne. Ses parents étaient courtiers en assurance. Elle fait ses études secondaires au Lycée de Namur. Pendant l'année scolaire 1948-1949, elle réalise une année d'échange *junior year* au Connecticut (États-Unis) grâce à une bourse de l'*American Field Service*. En 1951, elle est étudiante en droit à l'Université libre de Bruxelles (ULB), où elle rejoint sa sœur aînée Denise (née le 16 décembre 1930) inscrite dans le même cursus mais dans une promotion antérieure. Denise Mathy est d'abord avocate à Namur, avant d'embrasser la carrière de chercheuse en droit international public aux côtés de son mari, le professeur de droit Jean Salmon, fondateur du Centre de droit international à l'ULB.

Paulette Mathy diversifie son cursus par une année de candidature en sciences politiques en 1953. Elle obtient son doctorat en droit avec distinction en 1956. Au cours de ses années d'études à l'ULB, elle fait la connaissance d'Adolphine Neyens, juriste, puis journaliste d'obédience trotskyste, qui devient bientôt la première femme engagée en Belgique en faveur du Front de libération nationale (FLN) algérien. À sa demande, Paulette Mathy héberge clandestinement plusieurs militants algériens qui arrivent successivement en Belgique. Parmi ces militants, se trouve Abdelkrim Souici qui est alors l'un des cinq membres du Comité fédéral de la Fédération de France du FLN. Souici est spécialement chargé des finances, centralisant les collectes de tous les travailleurs algériens qui cotisent mensuellement en France et en Europe.

De 1956 à 1958, Paulette Mathy suit les cours à la Sorbonne, à l'Institut des hautes études internationales, au bénéfice d'une bourse du gouvernement français. Elle obtient en 1957 son diplôme d'études supérieures en droit international public à la Faculté de droit de Paris, alors que l'ULB ne dispose pas encore d'un centre de recherche en droit international public. La présence en France de l'étudiante belge coïncide avec le refus de la Guinée à intégrer la Communauté « française ». Paulette Mathy s'emploie à utiliser à dessein le mot de Communauté française, en mettant les guillemets à française. Ce rejet massif des Guinéens, exprimé par referendum, au projet constitutionnel gaulliste est incarné par le panafricain Ahmed Sekou Touré. De fait, il s'agit de la première indépendance dans les colonies françaises d'Afrique Noire ce qui a pour conséquence d'intéresser la jeune juriste Paulette Mathy à la question de la décolonisation. C'est précisément le « non » guinéen qui lui donne l'occasion de sa première contribution scientifique dans une revue.

À son retour en Belgique, Paulette Mathy se marie avec l'avocat Paul-Louis Pierson, qui est le fils du député socialiste et l'auteur d'une *Histoire du socialisme en Belgique*, Marc-Antoine Pierson. En 1958, le couple a un fils, Marc-Alexandre.

En 1964, la carrière de Paulette Pierson-Mathy prend un tournant important puisqu'elle publie la première étude francophone de référence sur le système de classification coloniale des populations sud-africaines. Cette étude jette une lumière crue sur un système juridique fondé sur une classification raciale et les conséquences historiques et sociales qui en découlent. Pour Paulette Pierson-Mathy, il s'agit de mettre à nu un système raciste, celui de l'apartheid, en démontrant qu'il engendre la dépossession, l'oppression et l'exploitation. Cette décomposition de la nature juridique du régime raciste se fait sous le scalpel scientifique mais ne saurait se limiter à cette approche. La particularité de l'activité académique de Paulette Pierson-Mathy consiste en un dédoublement avec l'engagement politique. Elle devient l'archétype du juriste engagé car elle met son expertise juridique au service de causes internationales, tout en passant au tamis du droit la moindre collaboration, muée en complicité des pays de la Communauté économique européenne (CEE), dont la Belgique, avec les pays ne respectant pas le droit des personnes. La singularité de l'action de Paulette Pierson-Mathy est de rendre la toge académique indissociable du porte-voix de l'activiste. Juriste dans la cité ou plutôt dans le monde, elle scrute les différentes violations du droit international que ce soit en Palestine, au Timor Oriental, en Indochine ou en Corée.

De 1962 à 1967, Paulette Pierson-Mathy est assistante à la Faculté de droit de l'Université de Liège (ULg). Elle se mobilise contre l'invasion américaine au Vietnam

en intégrant le Comité Vietnam qui est parrainé par le grand juriste Henri Rolin. À l'ULB, entre le Comité Vietnam et le mouvement de Mai 68, il n'y a qu'un pas. Bien que Paulette Pierson-Mathy ne participe pas publiquement au mouvement de Mai 68 à l'ULB, elle héberge clandestinement des militants trotskystes français. Alain Krivine, ainsi qu'Henri Weber et Daniel Bensaïd se réfugient à Bruxelles, chez Adolphine Neyens, tandis que la compagne d'Alain Krivine loge chez Paulette Pierson-Mathy.

Dans le courant des années 1970, Paulette Pierson-Mathy établit des contacts au Caire avec l'Organisation de solidarité des peuples africains et asiatiques (OSPAA), qui regroupe les pays non alignés, et subsidiairement avec l'Organisation de solidarité des peuples africains et asiatiques et d'Amérique Latine (OSPAAAL). Elle est également membre du Bureau de l'Association belge des juristes démocrates (ABJD) et collaboratrice du Secrétariat international de l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD). En conséquence, elle est chargée de commissions d'enquêtes sur les lieux de conflits internationaux comme au Liban, en Israël, au Vietnam, au Kampuchéa (Cambodge), en Corée, mais également en Afrique du Sud. Au titre des missions effectuées pour le compte de l'OSPAA, Paulette Pierson-Mathy se rend notamment en République Populaire du Kampuchéa. La mission d'enquête intervient au terme du conflit opposant deux États du tiers-monde, tous deux dirigés par des gouvernements communistes. Cette visite a lieu à la suite de la chute des Khmers rouges et pendant l'occupation vietnamienne. Elle se déroule du 4 au 11 janvier 1980. Paulette Pierson-Mathy contribue aussi aux travaux des Juristes démocrates comme au congrès d'Helsinki en 1970, où elle est chargée de la rédaction d'un rapport sur la légalité des luttes de libération nationale.

Si sa carrière prend indubitablement un tournant avec la publication de son étude sur l'Afrique du Sud qu'elle considère comme sa « carte de visite », la rencontre de Paulette Pierson-Mathy avec la pacifiste communiste Isabelle Blume s'avère décisive dans ses engagements politiques ultérieurs. En effet, elle prend part à la Conférence du Caire aux côtés de l'ancienne enseignante et députée socialiste (de 1936 à 1954). Il s'agit de la Conférence de solidarité avec les peuples arabes du 27 janvier 1969. Dans le sillage de cette conférence, elle participe à d'autres grandes réunions comme celle de Khartoum, intitulée Conférence internationale de soutien aux peuples des colonies portugaises et d'Afrique du Sud (du 18 au 20 janvier 1969) ou bien à la Panafricaine d'Alger en juillet 1969 où elle noue des contacts avec les mouvements de libération. Ces relations avaient déjà été initiées un an plus tôt lors de la Panafricaine des Femmes. À leur retour en Belgique, Isabelle Blume charge Paulette Pierson-Mathy de former

son premier comité de soutien qui s'intitule Comité contre le colonialisme et l'apartheid. Cette dernière se lie alors avec l'ancien résistant et chrétien progressiste Jean Godin, qui est le secrétaire expérimenté du Comité pour la paix en Algérie et du Comité Vietnam. Outre qu'elle bénéficie de l'expérience de celui qu'elle considère comme un « frère », le rayonnement des comités qu'elle fonde, s'explique par sa capacité à mobiliser des personnalités, issues du pilier socialiste comme du pilier chrétien. Dès le départ, elle peut compter sur des réseaux, celui de l'ULBiste Ralph Coeckelberghs, comme sur celui du chanoine louvaniste François Houtart. La vie des différents comités s'organise autour de bulletins d'informations, d'appels à des réunions publiques ou d'interpellations de personnalités politiques. Les comités disposent également d'un appartement dédié aux activités de ses différentes branches internationales. Ce lieu est mis à disposition du Comité par Paulette Pierson-Mathy.

Au départ, Paulette Pierson-Mathy peut s'appuyer sur le relai de l'Union belge pour la défense de la paix (UBDP), organisation de masse du Parti communiste de Belgique (PCB). Elle prend alors la parole aux côtés des premiers leaders rencontrés à Alger qui est alors le centre des mouvements révolutionnaires. Pour l'UBDP, elle invite, par exemple, dès 1969 dans le Borinage, la *South West Africa People's Organization* (SWAPO – Organisation des peuples du Sud-Ouest africain), à travers ses représentants à Londres et à Alger : Peter Katjavivi et Ewald Katjivena. Elle contribue à faire connaître dans les instances internationales l'entité méconnue de la Namibie et son principal mouvement politique, le SWAPO. En contact direct avec ses leaders, dont le futur président Sam Nujoma, et bénéficiant de l'expertise du Centre de droit international, elle a tôt fait de devenir une spécialiste auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Au début des années 1980, elle contribue aussi à faire reconnaître également le Zimbabwe au lieu de la Rhodésie, et le mouvement de la *Zimbabwe African People's Union* (ZAPU – Union du peuple africain du Zimbabwe) sur la scène internationale. Elle ne se contente pas de combler le déficit de notoriété de ces États naissants mais organise surtout des campagnes médiatiques visant à empêcher la fourniture d'armes belges de la Fabrique nationale d'armes d'Herstal (FN – pr. et arr. Liège) à tous les régimes coloniaux d'Afrique australe : en 1981, elle organise la campagne intitulée « Halte à l'armement de l'Afrique du Sud par la Belgique ». Outre le boycott commercial des produits sud-africains, des obligations positives peuvent aussi être encouragées par l'activité du comité animé par Paulette Pierson-Mathy. Ainsi, plusieurs gouvernements occidentaux sont encouragés dans leur soutien matériel aux mouvements de libération comme, par exemple, les Pays nordiques et les Pays-Bas en faveur de la Guinée-Bissau.

Par l'entremise du Comité contre le fascisme et le néo-colonialisme de Jean Godin, Paulette Pierson-Mathy se rapproche aussi des principaux leaders indépendantistes des colonies portugaises. L'exemple le plus notable est celui de l'amitié qu'elle entretient avec le docteur Agostinho Neto dont elle apprécie l'érudition marxiste et le talent de poète. En mai 1974, répondant à l'invitation de Paulette Pierson-Mathy, le leader du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) se rend chez elle, avenue Molière à Bruxelles, pour une réunion avec le prêtre Joaquim Pinto de Andrade et le chanoine Houtart. Agostinho Neto se rend chez Paul-Louis et Paulette Pierson à trois reprises, en 1973, en 1974 et en 1975. Il leur confie même le soin de trouver un bâtiment digne mais peu onéreux pour accueillir l'ambassade d'Angola en Belgique.

Pour bien comprendre le succès de la méthode Pierson-Mathy, il faut relever un appui total de l'université, des relations directes avec les libérateurs du continent africain et l'intérêt bien compris des dirigeants occidentaux de trouver, en la personne de l'universitaire belge, l'intermédiaire idéal. Du point de vue des combattants anti-apartheid, Paulette Pierson-Mathy permet des avancées significatives dans l'isolement du régime ségrégationniste au sein de la classe politique belge. Son parti, le Parti socialiste belge (PSB), comme le PCB, sont les plus réceptifs à ce combat auquel ils se joignent volontiers. En outre, Paulette Pierson-Mathy peut bénéficier d'un relai important auprès du Centre tricontinental (CETRI) du chanoine Houtart à Louvain-la-Neuve (commune d'Ottignies, aujourd'hui pr. Brabant wallon, arr. Nivelles). Pour comprendre le lien entre les différents espaces sur lesquels s'exercent l'expertise et son engagement, il est possible de se référer à son ouvrage relatif à la Guinée-Bissau. En guise de conclusion d'un rapport qu'elle destine aux Nations Unies, Paulette Pierson-Mathy tente de donner les contours de la politique du nouvel État indépendant. Selon elle, la Guinée-Bissau définit une politique étrangère imprégnée d'anti-impérialisme et animée par l'esprit des non-alignés de Bandung. L'aboutissement de la lutte anticolonialiste menée par Amílcar Cabral entraîne ipso facto le renforcement d'une alliance avec les autres mouvements anticolonialistes : le MPLA et le *Frente de Libertação de Moçambique* (FRELIMO – Front de libération du Mozambique). Cependant, il est notable de constater que les solidarités internationales poursuivies par le *Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde* (PAIGC - Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert) correspondent exactement aux mobilisations soutenues par la juriste belge. Il s'agit précisément des liens étroits avec les mouvements et les causes suivants : le SWAPO, le *African National Congress* (ANC – Congrès national africain), le Front patriotique Zimbabwe, le Front Polisario, le *Frente Revolucionária de Timor-Leste Independente* (FRETILIN – Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor Oriental) ainsi que la Palestine, le Vietnam et la Corée pour sa réunification.

L'intérêt que Paulette Pierson-Mathy manifeste pour la lutte de libération menée entre 1963 et 1973 en Guinée-Bissau est essentiel dans la détermination de son axe de recherche en droit international. En effet, l'idée phare de sa pensée serait celle de la reconnaissance d'un contexte de droit international de libération des peuples. Suivant cette idée, le mouvement de libération peut exiger une reconnaissance de jure dès la constitution du nouvel État de la part des organisations internationales et des États. Cette théorie du droit de la libération repose en grande partie sur le modèle fourni par Amilcar Cabral que Paulette Pierson-Mathy place en très haute estime. Elle n'hésite pas à écrire à son sujet qu'il est un « homme exceptionnel (faisant) déjà figure d'initiateur et de chef » et que parmi les « traits marquants du génie d'Amilcar Cabral (on relevait l'importance qu'il accordait aux facteurs internationaux sur une lutte interne) ». Mentionnons encore que le petit-fils du couple Pierson-Mathy prendra le prénom d'Amilcar en hommage au leader africain assassiné. En s'appuyant sur le cas exemplaire d'Amilcar Cabral, Paulette Pierson-Mathy semble pouvoir définir (?) les conditions dans lesquelles un mouvement de libération peut prétendre à une reconnaissance de sa personnalité juridique et, par là même, consacrer l'existence d'un État sur la scène internationale. Consciente de la difficulté juridique d'assimilation d'un gouvernement du peuple à un État, Pierson-Mathy met en exergue le cas de la Guinée-Bissau pour dépasser ce qu'elle identifie comme un juridisme excessif et surtout un euro-péo-centrisme. Proposant de renouveler l'approche du droit des gens (*jus gentium*), la juriste belge soutient qu'il convient de tirer les conséquences juridiques de la Charte des Nations Unies pour établir selon les termes d'Amilcar Cabral que les anticolonialistes sont les « combattants anonymes de la cause des Nations Unies ». Elle relève à titre liminaire que les territoires non autonomes sont la négation du droit à l'autodétermination. Ensuite, elle constate que le PAIGC s'est placé dès le départ du côté de la morale et des lois internationales alors que de son côté, le Portugal avait commis le massacre de Pidjiguiti en 1959 et qu'il utilisait, comme ses alliés en Algérie ou au Vietnam, des armes non conventionnelles telles que le napalm ou le déplacement des populations civiles avec les « hameaux stratégiques ». Enfin, en application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, les autres États doivent participer à l'isolement diplomatique et économique de l'État agresseur. Constatant qu'il n'y a pas de règles nettement formulées pour le passage d'un mouvement de libération à un État, Pierson-Mathy estime que, dans le contexte de la guerre de libération, il suffit de constater l'existence d'un territoire, d'une population et d'une autorité. En l'occurrence ces critères paraissaient remplis pour la Guinée-Bissau qui disposait d'un organe représentatif, une fois l'Assemblée nationale populaire (ANP) élue en 1972. Indéniablement Paulette Pierson-Mathy dispose du soutien des autorités révolutionnaires mais il n'est cependant pas possible de la considérer comme le thuriféraire du nouveau parti-État. Ainsi, elle note qu'en Guinée-Bissau, il existe une

règle des deux tiers de non-cadres du parti lesquels sont chargés de contrôler l'action des cadres du PAIGC. Elle ajoute avoir personnellement constaté l'application de la règle en avril 1972 dans la zone libérée, au nord, mais qu'elle n'a pas retrouvé la même exigence en 1976 dans la réforme de l'organisation électorale.

Les enquêtes internationales auxquelles Paulette Pierson-Mathy participe se distinguent par leur caractère indépendant. Formée par la méthode du libre examen, la juriste de l'ULB adopte invariablement une distanciation critique du point de vue de la méthode pour mieux appuyer sa démonstration. L'exemple le plus évident semble être le cas nord-coréen. De toute évidence, Paulette Pierson-Mathy ne compte pas parmi les personnalités stipendiées du régime nord-coréen, pas plus que d'un autre régime. En tant que juriste, elle s'intéresse à relever les violations objectives du droit international dans l'histoire contemporaine de la Corée. La force de sa démonstration réside dans une utilisation effective mais mesurée des sources nord-coréennes, en n'hésitant pas à employer le conditionnel. Toutefois, le véritable apport de son étude consiste à considérer qu'à l'aune des outils du droit international, la Corée est « une néo-colonie américano-japonaise ». Elle relève notamment que la politique de la canonnière du Japon puis celle de la force par l'occupation militaire américaine ont eu pour conséquence une négation systématique des libertés publiques et du droit à l'autodétermination dans toute la péninsule coréenne. Elle met notamment en exergue la « répression brutale élevée au rang de méthode de gouvernement » par les Japonais en faisant le lien avec les pratiques coloniales en vigueur en Rhodésie. Il s'agit par exemple de la mise en place de peines collectives dans les deux espaces coloniaux. Cette approche juridique se heurte néanmoins à des réticences de la part de gouvernements étrangers. Ainsi en 1979, l'ambassadeur du Japon en Belgique tente de dissuader personnellement Paulette Pierson-Mathy de répondre à une invitation à une conférence organisée par des juristes japonais sur cette question internationale. Après une prestation de serment des organisateurs de ne pas critiquer l'allié américain, elle est finalement autorisée à s'y rendre pour trois jours tout au plus et sans dépasser les vingt miles depuis le centre de Tokyo. À l'instar de Robert Charvin, doyen de la Faculté de droit de Nice, avec qui elle collabore occasionnellement, Paulette Pierson-Mathy refuse de considérer de prime abord la question coréenne sous un angle prédéterminé. Au contraire, elle préfère revenir à un élément essentiel comme la partition imposée du pays en tant qu'une violation fondamentale du droit international. Bien que la démarche juridique soit objective, cela ne signifie pas pour autant une stricte neutralité. Il est évident que la République populaire et démocratique de Corée est sensible à la logique de l'universitaire belge de renom. Mais encore une fois, la particularité de la méthode de Pierson-Mathy est de ne pas rechigner à prendre ses informations sur place et le plus souvent dans l'intimité des dirigeants

révolutionnaires mués en chefs d'État. C'est ainsi qu'elle se rend en avril 1976 à Panmunjeom, puis auprès de Kim Il Sung lui-même. Ce qui lui permet, un an après, de jeter les bases d'une grande conférence, au cœur de l'Europe, sur la réunification pacifique de la Corée. 68 pays y seront représentés du 21 au 23 février 1977. Un Comité pour la réunification pacifique et indépendante de la Corée (CILRECO) est ensuite fondé. Cette démarche dont il est loisible de discuter, non sans tordre le plus souvent le sens à travers des qualifications comme celle « d'œillères des intellectuels » est pourtant partagée durablement par d'autres juristes, comme le « juge rouge » Marie-Louise Moerens ou « l'avocat maoïste » Cécile Draps.

En 1976, Paulette Pierson-Mathy est également cofondatrice du Comité belge de soutien au peuple sahraoui. Avec son ami, le futur sénateur et fondateur d'Oxfam, Pierre Galand, elle favorise la connaissance des revendications des Sahraouis pour obtenir leur indépendance face à l'absolutisme marocain et à la théocratie mauritanienne.

À la même période, elle participe aussi à la fondation du Comité de lutte contre la répression au Maroc (CLRM) aux côtés du syndicaliste Pierre Le Grève, Pierre Galand ou encore François Houtart. Ce comité bénéficie d'appuis politiques variés allant des libéraux aux trotskystes en passant par des chrétiens et des socialistes. A cet égard, on peut mentionner des personnalités comme Léo Tindemans (PSC (Parti social-chrétien) – CVP (Christelijke volkspartij)), Willy Burgeon (PSB), Jacques Moins (PCB) ou Serge Moureaux (FDF-Front démocratique des francophones). Le CLRM a vocation à dénoncer le régime tyrannique du roi Hassan II, en diffusant les témoignages des prisonniers politiques torturés dans les geôles marocaines. Pierson-Mathy est également membre du Comité international de juristes pour le Sahara Occidental.

Au rang des très nombreuses missions sur le terrain, Paulette Pierson-Mathy effectue notamment une mission d'étude dans les territoires libérés de la République arabe sahraouie entre le 24 février et le 2 mars 1979. À cette occasion, elle rencontre les responsables du Front Polisario. Elle met une fois de plus en exergue les complicités occidentales dans ce dossier, en particulier celle de la France qui se serait liée corps et âme à son homme lige, le roi du Maroc. Les missions de terrain de Pierson-Mathy comprennent aussi une participation aux commissions internationales d'enquête sur les crimes du régime d'apartheid. Elle est chargée d'enquêter sur le massacre de Soweto (Afrique du Sud) en 1976. En 2011, elle prend une part active dans la session du Cap du Tribunal Russell Palestine (TRP). En tant que première spécialiste francophone du régime d'apartheid en Afrique du Sud, elle met toute son expertise à la disposition du tribunal lequel, dans son dispositif de

jugement, considère qu'en droit international le régime d'apartheid en Israël est une réalité juridique.

En août 1982, Paulette Pierson-Mathy se rend à Damas au Liban et en Israël, peu de temps avant le massacre de Sabra et Chatila. Elle y retourne également en 1984 avant de publier un rapport pour les juristes palestiniens. Enquêtant aussi dans les États de la « ligne du front », en Zambie, au Mozambique et en Angola, elle constate les violations du droit international par l'Afrique du Sud.

Ces différents engagements lui valent une interdiction d'entrée sur le sol américain. En 1982, sur l'intervention du Comité spécial apartheid des Nations Unies, elle obtient la possibilité de se rendre à New-York pour trois jours seulement. Enfin, elle participe la même année à la session du Tribunal permanent des peuples consacrée au Zaïre.

Sur le plan institutionnel, Paulette Pierson-Mathy produit plusieurs études sur l'Afrique du Sud pour le ministère des Affaires Étrangères. Elle dépend alors de l'Institut de sociologie de l'ULB présidé par Jacques Nagels. Il s'agit plus précisément du Centre d'études africaines de l'Institut de sociologie. La carrière académique de Paulette Pierson-Mathy est également marquée par ses participations à des séminaires ou en tant que professeure invitée dans des universités des deux blocs de la guerre froide, par exemple à l'Université de Boston en 1972 ou à l'Université Patrice Lumumba de Moscou en 1980, ainsi qu'à l'Université de Luanda un an plus tôt.

La force des initiatives portées par Paulette Pierson-Mathy consiste à s'appuyer sur des institutions, entre autres le ministère des Affaires étrangères du socialiste Henri Simonet, mis en mouvement par des partis, des syndicats et des personnalités de la société civile. Une grande conférence sur l'Afrique du Sud organisée en 1981 par le Comité contre l'apartheid bénéficie pour l'ouverture du poids du ministre et ancien président du conseil d'administration de l'ULB. Cela permet un désenclavement diplomatique important pour l'ANC. En parallèle, Pierson-Mathy continue d'accueillir les représentants sud-africains à Bruxelles quand ceux-ci font l'objet d'attentats en Europe. En 1988, Godfrey Motsepe, représentant de l'ANC en Belgique, est la cible d'un attentat. En 1984, il avait été invité à l'ULB lors de la cérémonie de doctorat honoris causa pour Nelson Mandela, toujours emprisonné.

Cependant le véritable garant des activités internationalistes de Paulette Pierson-Mathy demeure l'université. Au départ, elle peut compter sur un appui en l'Institut royal des relations internationales et plus particulièrement de son Centre interuniversitaire de droit international, d'économie et de politique internationale où elle est chargée de recherche. Cet appui technique se mue davantage en un soutien

lorsqu'elle intègre, en 1967, le Centre de droit international et le secrétariat de la Revue belge de droit international. Dès 1972, Pierson-Mathy devient chargée de cours à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences politiques.

Le 13 janvier 1984, Paulette Pierson-Mathy propose, que l'université décerne, à l'occasion du 150ème anniversaire de la fondation de l'ULB, le titre de docteur honoris causa à Nelson Mandela toujours emprisonné. Son initiative bénéficie du soutien du recteur et d'une grande partie du corps académique. Johnny Makatini, président de l'ANC, reçoit donc le doctorat honoris causa au nom de Mandela en présence du roi Baudouin, du ministre d'État Pierre Vermeulen et de l'aréopage académique. En 2015, Elle est de nouveau à l'origine de la décision d'élever au grade de docteur honoris causa un ancien haut responsable du FRELIMO devenu président de la République du Mozambique, Joaquim Chissano.

Les dernières années de la vie de Paulette Pierson-Mathy sont marquées par une fidélité au PS (issu de la scission du PSB en deux branches, l'une francophone, l'autre flamande, le Socialistische Partij). Malgré un soutien apporté à une liste du Parti du travail de Belgique (PTB) de Schaerbeek (Région de Bruxelles-Capitale), Paulette Pierson-Mathy continue d'appartenir au PS jusqu'à la dernière année de sa vie. Son soutien au PTB s'explique moins par adhésion au parti que par une demande amicale et ponctuelle de la part d'une amie et collègue de l'Institut de sociologie. Au cours des années 2000, elle se retire progressivement des activités du Comité Afrique Australe pour entamer un vaste transfert de ses archives vers le Centre des archives du communisme en Belgique (CArCoB). En parallèle, elle reçoit de prestigieuses décorations officielles de la part des États qu'elle a contribué à faire reconnaître. Cependant, elle reste très affectée par la disparition de son fils, victime d'un paludisme foudroyant, le 20 avril 2014, au Burkina Faso. Victime d'un accident cérébral en août 2020, Paulette Pierson-Mathy s'éteint un an plus tard aux côtés de son mari et de son petit-fils. Au niveau international, sa disparition suscite des hommages publics de la part de la présidence sud-africaine ainsi que de la part de la fondation Agostinho Neto.

Paulette Pierson-Mathy cède ses volumineuses archives au CArCoB, entraînant une nouvelle dénomination du Centre d'archives, adoptée en 2022 : CArCoB - Centre des archives communistes, pacifistes, de solidarité internationale et de lutte contre le colonialisme et l'apartheid, en Belgique.

NOTE DE CONDOLÉANCES
PAULETTE PIERSON-MATHY
3 mars 1932 - 19 septembre 2021

La Fondation Dr. António Agostinho Neto a pris connaissance, avec une grande consternation, du décès, dû à une maladie prolongée, du professeur Paulette Pierson-Mathy, survenu le dimanche 19 septembre 2021 à Bruxelles.

Paulette Pierson-Mathy est née à Saint-Servais, en Belgique, le 3 mars 1932. Son intérêt pour d'autres cultures était évident dès son plus jeune âge. Alors qu'elle était encore au lycée, elle a été choisie comme universitaire américaine et a passé un an dans le Connecticut (1948-1949). Elle fût aussi une brillante universitaire. Elle s'est diplômé en 1956 d'un doctorat en droit de l'Université libre de Bruxelles. Elle a ensuite obtenu une bourse d'études à l'Université de Paris par le gouvernement Français, où elle a obtenu un diplôme en droit international de la Faculté de droit.

Elle a commencé sa carrière professionnelle à l'Institut royal des relations internationales de Bruxelles, où elle a travaillé comme chercheuse entre 1959 et 1962. De 1962 à 1967, elle a commencé à enseigner le droit international à l'Université de Liège et en 1967 a été nommée Senior Research Fellow au Centre international de droit et au Centre d'études africaines de l'Université libre de Bruxelles. En 1972, elle est retourné à son Alma Mater où elle a travaillé à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques.

Paulette Pierson-Mathy était une auteure prolifique de rapports et de publications originaux qui fournissent des informations approfondies sur les réalités de l'apartheid et la lutte pour la libération en Afrique. En 1964, il publie *La politique raciale de la République d'Afrique du Sud* (Bruxelles, Institut royal des relations internationales), à l'époque « l'une des rares œuvres en langue Français à dépeindre les conditions de vie des Africains en République d'Afrique du Sud ». Elle a écrit sur l'action des Nations Unies contre l'apartheid, la légalité des luttes de libération nationale, les nouvelles formes de lutte révolutionnaire, l'application de la législation de guerre et des principes humanitaires dans les opérations de guérilla, la naissance des nations africaines après les guerres de libération nationale.

Elle était une citoyenne du monde qui voyageait beaucoup, partageant ses connaissances dans de nombreux pays. En 1966, Pierson-Mathy participe au 2e Séminaire de droit international à Genève. Elle a été professeure invitée au Département de science politique et Centro d'études africaines de l'Université de Boston de 1971 à 1972. Elle a organisé un séminaire sur la contribution de la lutte de libération à l'évolution du droit international, la décolonisation et la libération des peuples à l'Université de Luanda. Elle a organisé un autre séminaire sur la lutte pour la libération en Afrique australe à l'Université Patrice Lumumba de Moscou en 1980.

Cofondatrice et présidente du Comité contre le colonialisme et l'apartheid (aujourd'hui comité de l'Afrique australe) de 1969 à 1994, elle intervient au nom de Nelson Mandela, alors emprisonné en Afrique du Sud, nommé Docteur Honoris Causa par l'Université libre de Bruxelles en 1984. Elle a également fait campagne pour l'indépendance de la Namibie, obtenue en 1990 et s'est beaucoup intéressé au sort de la Guinée-Bissau et de l'Angola.

Outre son engagement auprès du Comité pour l'Afrique australe, elle a été Secrétaire générale du Comité belge pour le soutien du peuple et l'une des organisatrices de la Cour Russell sur la Palestine, dont les travaux ont débuté le 4 mars 2009.

La lutte pour le rétablissement de la paix et le respect du droit à l'autodétermination des peuples opprimés par l'écrit ne lui suffisait pas ; elle s'est assurée de visiter les zones personnellement, malgré les dangers pour soi. En plus d'organiser plusieurs conférences internationales sur le statut de la Namibie, elle a également organisé plusieurs sessions de la Commission internationale d'enquête sur les crimes d'apartheid. Elle a présidé plusieurs missions de juristes dans les États de la Ligne de Front, déstabilisés par la politique sud-africaine. Les récits de ces missions publiés par l'ONU témoignent de son courage, de son sens de la justice et de son humanité. Grâce à ses efforts inlassables, elle a rencontré de nombreux dirigeants de la lutte de libération en Afrique australe, la plupart d'entre eux d'éminents intellectuels tels que Agostinho Neto, le premier président de l'Angola, Mário de Andrade, Joaquim Chissano du Mozambique, Oliver Tambo, alors président de l'ANC, Sam Nujoma de Namibie, Amílcar Cabral et Vasco Cabral de Guinée-Bissau.

Elle a été invitée en tant qu'observatrice aux élections présidentielles et législatives angolaises en septembre 1992 et en Afrique du Sud en 1994.

Les relations de solidarité et d'amitié établies avec l'Angola, le président António Agostinho Neto et sa famille, l'ont amenée à recevoir, avec son époux, le titre de membre honoraire de la FAAN le 10 septembre 2010.

Ayant vu l'histoire de l'amitié et de l'activisme militant du couple Pierson-Mathy en faveur des luttes pour l'émancipation politique des peuples d'Afrique australe, rassemblant un ensemble d'archives exceptionnelles de la lutte contre le colonialisme et l'apartheid, sur la solidarité internationale, l'accès à l'indépendance par la lutte armée et le processus de décolonisation, à rassembler aujourd'hui par le Centre des Archives du communisme en Belgique, elle a été invitée à assumer la présidence d'honneur du Noyau de la Fondation Dr. António Agostinho Neto au Royaume de Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.



Maria Eugénia Neto, sa famille et la Fondation Dr. António Agostinho Neto, s'inclinent devant la mémoire de leur grande amie Paulette et adressent à son mari et compagnon de la lutte pour la liberté de divers peuples, le Professeur Paul-Louis Pierson-Mathy et son petit-fils, Amílcar, les sentiments les plus profonds de tristesse et de courage en cette heure de douleur.

Fondation Dr. António Agostinho Neto
Luanda, le 20 septembre 2021

Paulette Pierson-Mathy – In memoriam

Paulette Pierson-Mathy qui vient de nous quitter ce 19 septembre 2021 était une professeure de droit à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et une militante qui mettait sa science juridique au service d'un militantisme intransigeant pour la défense des peuples sous domination coloniale et le soutien des peuples gouvernés par des gouvernements minoritaires racistes ou indifférents au respect des droits et libertés fondamentaux. C'est en luttant en permanence pour la préservation des droits de ces peuples que Paulette Pierson-Mathy s'était engagée dans plusieurs combats : au côté des peuples colonisés d'Afrique luttant pour l'exercice de leur droit à disposer d'eux-mêmes – Namibie, Angola, Rhodésie, Mozambique, Guinée-Bissau, Cap Vert, Sahara occidental –, au côté du peuple sud-africain luttant contre le régime d'*apartheid*, au côté du peuple marocain soumis à de graves violations des droits humains, et au côté du peuple vietnamien luttant contre l'intervention américaine dans les années 60-70.



Travailleuse infatigable et auteur de nombreux écrits, Paulette Pierson-Mathy était chargée de cours honoraire de la Faculté de droit et de la Faculté des Sciences sociales politiques et économiques où elle enseigna le droit international (1972-1997). Spécialiste internationalement reconnue de plusieurs situations Africaines, elle était maître de recherches au Centre de droit international (où elle fut, un temps, secrétaire de la Revue belge de droit international) ainsi qu'au Centre des Études Africaines de l'Institut de Sociologie (ULB) où elle exerçait sa principale activité.

Égérie de la lutte contre l'apartheid, Paulette Pierson-Mathy avait reçu, le 25 avril 2019, l'ordre des "Companions of OR Tambo in Silver".

Le texte accompagnant cette juste récompense témoigne du magnifique activisme de la récipiendaire pour la justice dans diverses parties de l'Afrique :

"Pierson-Mathy is a prolific author of original reports and publications providing deep insights into the realities of apartheid, and the struggle for liberation in Africa. She has written about the United Nations's action against apartheid, the legality of national liberation struggles, new forms of a revolutionary struggle, the application of war legislation and humanitarian principles in guerilla operations, the birth of African Nations after national wars of liberation.

[...]

Fighting for the restoration of peace and respect for the right to self-determination for oppressed peoples through writing was not enough for her; she made a point of visiting these areas in person despite the dangers to herself. In addition to organising several international conferences on Namibia's statute, she also organised several sessions of the international Commission of Enquiry into apartheid crimes. She presided on several missions of legal experts in frontline states destabilised by South African politics.

[...]

The reports of this missions published by the UN are testament to the courage, sense of rectitude and humanity. Due to her tireless efforts, she has met with many leaders of the liberation struggle in Southern Africa, most of them eminent intellectuals such as Agostino Neto, the first President of Angola, Mario de Andrade, Marcelino dos Santos, Joachim Chissano of Mozambique, Oliver Tambo, the then President of ANC, Sam Nujoma of Namibia and Vasco Cabral of Guinea Bissau."



Photographie prise en 1970. Assis de gauche à droite, Denise Salmon-Mathy, Eric David et Pierre Mertens. Debout, de gauche à droite, Jacques Noël, Jean Salmon, Michel Vincineau, Paulette Pierson-Mathy et Nicole Janssens.

Le Centre de droit international salue en la personne de Paulette Pierson-Mathy la combattante de tous les instants pour le droit des peuples à la justice et pour le respect fidèle du droit international. Il présente ses condoléances émues et chaleureuses à sa famille ainsi qu'à tous ceux qui l'ont connue et appréciée.

24 septembre 2021

In memoriam - Paulette Pierson-Mathy



Paulette Pierson-Mathy (deuxième en partant de la gauche) entourée d'une délégation de femmes africaines venue en Belgique pour participer à la Conférence internationale des Femmes et de l'Apartheid organisée à Bruxelles du 17 au 19 mai 1982 par l'ONU, 1982, Collections photographiques du CArCoB.



Manifestation contre l'Apartheid en Afrique du Sud organisée à Bruxelles (De gauche à droite : Paulette Pierson-Mathy, Louis Van Geyt, Guy Spitaels et Ernest Glinne), 1985, Collections photographiques du CArCoB.

Nous nous inclinons devant la mémoire de Paulette Pierson-Mathy. Nous présentons nos condoléances à sa famille et à ses proches et nous leur faisons part de toute notre sympathie en ces tristes circonstances.

Paulette Pierson-Mathy est née le 3 mars 1932 à Saint-Servais. Juriste spécialisée en droit international et professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), elle obtient son diplôme de docteur en droit en 1956. En 1964,

alors employée par l'Institut royal des relations internationales, elle publie « La politique raciale de la République d'Afrique du Sud »¹. Comme le souligne Le Monde Diplomatique à l'époque, il constitue « l'un des rares ouvrages en langue française à traiter avec précision des conditions de vie des Africains dans la République sud-africaine »². Selon les mots de Paulette Pierson-Mathy elle-même, il s'agira d'une véritable carte de visite qui facilitera le tissage de liens dans les milieux anticolonialistes et anti-apartheid. Trois ans plus tard, elle regagne l'ULB. Elle y est nommée chercheuse au Centre de Droit international et au Centre d'études africaines, où elle dispense également des cours.

C'est à la suite de contacts établis à Alger en 1968 avec l'African National Congress (ANC), qu'elle fonde le Comité Contre le Colonialisme et l'Apartheid (CCCA), dont le but est de soutenir les mouvements de libération et anti-apartheid à travers le monde, en se focalisant particulièrement sur la région du Sud-Ouest de l'Afrique. Ce n'est effectivement pas un hasard si, en 1994 lorsqu'il change de nom, le comité devient « Comité Afrique Australe (CAA) ». Au cours de cette période, pour satisfaire à la mission qu'elle s'est donnée, Paulette Pierson-Mathy déploie une intense activité : elle réalise des études, organise des conférences qui rassemblent d'éminentes personnalités politiques issues des quatre coins du monde et collabore à de nombreuses campagnes initiées à l'échelle nationale ou internationale. Cette activité, particulièrement intense dans les années 1970 à 1990, cesse progressivement au cours des années 2000. Pendant cette période, Paulette Pierson-Mathy, peut compter sur le soutien indéfectible de son mari sans qui, selon ses propres mots, « tout cela aurait été impossible ».

Depuis 2016, le CArCoB s'est engagé à préserver sa mémoire et celle du CCCA en récoltant ses archives, et ce, afin de les faire vivre et de témoigner de l'engagement qui fut le sien dans la lutte contre les régimes racistes et, plus généralement, pour l'émancipation des peuples opprimés. Ce combat continue.
.. *Amandla awethu !*

¹ Pierson-Mathy, Paulette, « La politique raciale de la République d'Afrique du Sud », dans Chronique de politique étrangère, vol. XVII, n° 3-5 (Bruxelles : Institut royal des relations internationales, 1964)

² Le Monde Diplomatique, février 1965, p.13, [En ligne] : <<https://www.monde-diplomatique.fr/1...>> . (Consulté le 23/09/2021)

PS Président Paul Magnette

14 octobre 2021

Cher Monsieur,

C'est avec une réelle tristesse que je viens d'apprendre le décès de votre épouse.

Sa personnalité m'avait déjà beaucoup marqué lorsque j'étais encore étudiant et plus tard, j'ai toujours suivi avec grand intérêt les nombreux combats qu'elle menait. Son engagement en faveur des libertés et de la démocratie, en Afrique en particulier, restera exemplaire et je pense qu'il aura inspiré toute une génération de militants des Droits de l'Homme. J'en fais partie, et je tiens à saluer ici la mémoire de cette femme exceptionnelle qui nous laissera à tous un formidable souvenir.

Vous perdez un être cher et je devine le grand vide que vous laisse ce départ. Je n'ai malheureusement pas le pouvoir d'adoucir votre peine, mais je me permets de vous exprimer toute ma sympathie et ma profonde solidarité.

Au nom du Parti Socialiste, dont elle partageait les idéaux, je rends hommage à la grande dame qu'elle était et je vous présente, ainsi qu'à votre famille, mes plus sincères condoléances.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Paul Magnette

Président du Parti Socialiste

Témoignage de Pierre de Maret Paulette : quelques souvenirs...

Nos bureaux se trouvant au même 12^e étage de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, nous nous croisions souvent dans le couloir. Notre amour commun de l'Afrique et de ses habitants nous a vite rapproché.

À cette époque nous faisons l'un et l'autre de multiples missions en Afrique, et lorsque nous nous retrouvions par hasard à notre étage, nous échangeons longuement entre deux portes sur le droit à l'autodétermination des peuples opprimés, la lutte contre l'apartheid et l'histoire ancienne de l'Afrique centrale et australe qui me passionnait. Paulette s'intéressait beaucoup aux cultures et aux origines des peuples pour l'indépendance et la liberté de qui elle militait. De mon côté le colonialisme, le racisme et l'apartheid m'étaient depuis longtemps insupportables et ma motivation profonde était de rendre aux Africains la fierté de leurs origines, en faisant connaître leurs multiples réalisations culturelles d'avant la colonisation.

Après 1976 et le massacre de Soweto, la lutte contre l'apartheid s'intensifiant, mes nombreux collègues archéologues d'Afrique du Sud, dont les recherches mettaient à mal un certain nombre de théories utilisées pour justifier l'apartheid, se trouvaient au centre de multiples tensions. Fallait-il ou non les boycotter et interrompre tout contacts avec eux comme avec les autres scientifiques sud-africains, ou au contraire, les soutenir vu les pressions et intimidations dont ils étaient l'objet dans leur propre pays? La question divisait notre communauté scientifique, dont la *Society of African Archaeologists* aux USA dont je devins président. Ce fut l'objet de nombreuses discussions entre Paulette et moi. Quelle était la façon la plus efficace de lutter contre l'apartheid ?

Alors que la guerre civile faisait rage en Angola, j'avais appris que le directeur du musée de Luanda, du nom d'Henrique Abranches, menait quelques recherches sur l'histoire, l'anthropologie et l'archéologie de son pays. Je l'avais contacté afin d'inclure les résultats de ses travaux dans les synthèses sur l'avancement de la recherche archéologique en Afrique centrale dont je me chargeais pour le *Journal*

of African History. D'origine portugaise, écrivain, poète et dessinateur de talent il avait rejoint le Mouvement Pour la Libération de l'Angola d'Agostinho Neto à Alger avant de participer aux combats qui avaient mené le MPLA au pouvoir à Luanda. Il faisait donc partie du noyau historique de ce mouvement dont Paulette était très proche. Henrique devînt un ami et au cours de mes séjours en Angola j'eus l'occasion de me rendre compte à quel point elle était connue et son action appréciée au plus haut niveau. Mais, désormais au pouvoir, le MPLA avait bien du mal dans le contexte de l'époque à répondre aux désirs de la population. Il en résultait beaucoup de frustrations et d'âpres discussions entre les anciens guérilleros dont je fus témoin. Ce fut à mon retour à Bruxelles l'objet de nouveaux échanges passionnés et passionnants avec Paulette.

Celle-ci jouait un important rôle de relais à Bruxelles pour les 'Etats de la ligne de front', ces pays qui s'étaient regroupés pour lutter contre le pouvoir blanc en Afrique du Sud et en Rhodésie, pays qui allait devenir en avril 1980 le Zimbabwe. Introduite au plus haut niveau dans ces différents pays, les conversations avec elle étaient toujours extrêmement éclairantes et sa ferveur communicative. En Belgique, son indignation face au soutien apporté par une partie de la Flandre au pays de l'apartheid était extrême et elle s'attachait à le documenter et à le dénoncer avec force. Sa proximité avec les dirigeants des mouvements de libération nationale d'Afrique australe lui valut d'être invitée d'honneur aux cérémonies de proclamation de l'indépendance de l'Angola, du Mozambique et de la Namibie. C'était une magnifique reconnaissance de l'importance de son action courageuse au cours de toutes ces années et elle en fut très heureuse.

Chargé par le recteur de l'époque, Hervé Hasquin, de développer la politique de coopération de l'université, nous avons aussi eu l'idée de relancer la pratique de donner des doctorats *honoris causa* à des personnalités emblématiques des valeurs et des combats de notre université. Nous entreprîmes donc d'organiser à l'occasion du 150^e anniversaire de la fondation de l'ULB une cérémonie pour conférer des doctorats *honoris causa* à un ensemble de personnalités éminentes de cette période. Le choix se porta très vite sur Simone Veil, Willy Brandt, Andreï Sakharov alors emprisonné en Union soviétique et Altiero Spinelli. Symboliquement, il me semblait souhaitable qu'un représentant du continent africain soit du nombre et j'en parlai tout naturellement à Paulette. Elle me suggéra immédiatement Nelson Mandela qui, tout comme Sakharov, était emprisonné. C'est ainsi qu'ensemble nous avons parrainé sa candidature et que j'ai dû expliquer longuement au conseil d'administration de l'ULB qui il était et ce qu'il symbolisait. De nos jours il est difficile d'imaginer qu'à cette époque bien peu de gens avaient entendu parler de lui, même dans nos milieux. C'est ainsi que Nelson

Mandela reçu *in absentia* un doctorat *honoris causa* de l'ULB en 1984. Il devait en recevoir une multitude par la suite mais nous fûmes parmi les tout premiers à lui décerner ce titre. Finalement ce n'est qu'en octobre 1993, peu de temps avant qu'il devienne président de l'Afrique du Sud, qu'il put venir en personne à Bruxelles en recevoir le diplôme et les insignes. Ce fut pour Paulette et moi un moment extrêmement émouvant. Devenu universellement connu, cet homme au charisme extraordinaire restait fort reconnaissant du soutien reçu à une période très difficile de son existence. Paulette fut d'ailleurs invitée à son investiture l'année suivante.

Lorsque devenu recteur j'entrepris à mon tour de décerner des doctorats *honoris causa*, je me tournai une nouvelle fois vers Paulette pour des suggestions. Elle me proposa alors le nom de Joaquim Chissano, qui comme président du Mozambique, avait finalement rétabli la paix dans un pays longtemps déchiré par la lutte pour l'indépendance et la guerre civile. C'est elle qui le parraina pour la cérémonie qui eut lieu en 2000. Ce fut un autre moment fort.

Retraitée, c'était toujours avec plaisir que je croisais encore Paulette de temps en temps au hasard des déplacements dans notre quartier. C'était comme dans le bon vieux temps l'occasion de deviser agréablement de l'évolution de l'Afrique. C'était aussi l'occasion de réfléchir à la meilleure façon de conserver et de valoriser ses précieuses archives du plus haut intérêt pour éclairer une période cruciale de l'histoire de l'Afrique australe.

Femme de conviction, Paulette su mettre ses connaissances et son intelligence au service des causes qui lui étaient chères avec une détermination sans failles. Aussi discrète qu'efficace, peu nombreux sont ceux qui en Belgique ont réalisé le rôle qu'elle a joué à une période charnière de l'histoire du continent africain.

Si au cours de sa carrière elle put souvent compter sur le soutien de son université, elle fut pour sa part la digne représentante d'une institution où engagement et solidarité ne sont pas de vains mots.

Professeur Jean Salmon

Témoignage de Jean SALMON Paulette Pierson Mathy, un parcours académique et politique.

A l'issue de ses études universitaires, Paulette Pierson Mathy était munie d'un riche bagage scientifique Docteur en Droit de l'ULB, diplôme d'études supérieures en Droit international public de la faculté de Droit de Paris et deux années à l'Institut des hautes études internationales de Paris.

Ceci lui ouvrait aussi bien une carrière d'enseignante que de chercheuse . Ce qu'elle entreprit comme assistante du professeur Fernand Dehousse à la Faculté de Droit de Liège et comme chargée de recherches à l'Institut royal des relations internationales.

Elle supplée le professeur Dehousse pour son enseignement. Et devient Maître de recherches au Centre de Droit international (ULB) ainsi qu'au Centre d'études africaines (ULB).

Les facultés de Droit et de Sciences politiques de l'ULB la recrute comme chargée de cours en Droit International public.

A partir de cette date un tournant s'opère dans l'objet de ses recherches qui se focalisent sur les drames qu'imposent les ambitions de l'Afrique du Sud à ses voisins: dominer les entités locales et leur imposer un régime de domination et de discrimination raciale : l'apartheid.

Faits notables, elle est invitée à donner un cours à l'université de Boston sur les régimes politiques d'Afrique australe et un séminaire sur les luttes de libération à Luanda (Angola) ainsi qu'à l'université Lumumba à Moscou.

Avec ce thème, elle a trouvé un centre d'intérêt dominant qu'elle combine avec des tâches scientifiques et administratives comme celle de Secrétaire de la Revue belge de Droit International.

Par ses écrits, elle s'intègre de plus en plus dans la militance contre l'apartheid: elle préside le Comité belge de la lutte contre l'apartheid et se voit confier la tâche de Secrétaire général de la Commission internationale d'enquêtes sur les crimes du régime raciste d'apartheid.

A ce stade, il est évident que, par l'ensemble de ses publications et recherches, elle contribue à la création d'une doctrine structurée des luttes de libération nationale et d'élimination du crime d'apartheid.

Elle élabore une doctrine structurée de l'ensemble des concepts liés aux guerres de libération nationale et de leur contribution à la création de nations indépendantes.

Elle fustige les agressions dont font l'objet la Guinée Bissau, les Républiques d'Angola et du Mozambique, la Corée du Nord, la République d'Afrique du Sud etc... ainsi que les tentatives de morcellement de leur lutte.

Elle opère une critique fondamentale du projet de "plébiscite" en Namibie visant à détruire l'unité de ce peuple.

Le caractère global de ses recherches s'affiche dans les archives colossales qu'elle amoncelle au fil des ans.

Pour ceux qui eurent l'occasion de visiter sa maison de trois étages, ils ont eu connaissance du monceau spectaculaire d'archives accumulées dans les moindres recoins de la demeure: une encyclopédie de l'Afrique australe, classée de chaises en chaises, sur tables et marches d'escaliers.

Paulette a des connaissances correspondant à l'ampleur de la familiarité qu'elle entretenait avec ces luttes et leurs chefs. Paulette Pierson Mathy c'est en quelque sorte un album de photos de grands leaders révolutionnaires.

Angola

Agostinho Neto, Lucio Lara, Mario de Andrade, fondateurs du MPLA, mouvement de Libération créé en 1956 à Luanda

Botswana

Sereste Khama, Président de 1960 à 1980

Cap Vert et Guinée Bissau

Amilcar Cabral, fonde en 1956 le PAIGC. Il fut assassiné en 1973, l'année de la proclamation unilatérale d'indépendance dans les maquis qu'elle avait visité en 1972. Son frère Luis Cabral devient Président.

Mozambique

Eduardo Mondlane et Samora Machel (avec le soutien de Julius Nyerere de Tanzanie, Kwame Nkrumah du Ghana) fondent en juin 1962 le FRELIMO. Le premier sera assassiné le 3 février 1969 à Dar es-Salaam. Le second mourra le 19 octobre 1986, suite au crash mystérieux de son avion à Mbuzini, en Afrique du Sud. Indépendance 25 juin 1975.

Namibie

Sam Nujoma, fonde en avril 1960 la SWAPO reconnu par l'Assemblée générale de l'ONU comme seul représentant du peuple namibien. Indépendance votée 21 mars 1990

Zambie

Kenneth Kaunda. Indépendance 24-10-1964

Zimbabwe

Robert Mugabe (ZANU création 1963), Nkomo (ZAPU création 1961), L'Évêque Abel Muzorewa. Indépendance le 18 avril 1980

Paulette Pierson Mathy est encore l'auteure de centaines d'articles et de multiples interviews notamment sur la politique de l'Afrique australe vue par la Belgique relatée dans les Chroniques sur la pratique du pouvoir exécutif et le contrôle des chambres législatives en matière de droit international publiées dans la RBDI.

Parmi les sujets originaux traités: l'application du droit de la guerre par les guerilleros, les mercenaires; l'application du droit de la guerre et les principes humanitaires dans les *opérations de guérilla*.

Séminaires sur les luttes: elle présente aux diplomates stagiaires du Ministère des Affaires Étrangères des séminaires sur des problèmes de l'Afrique australe , sur la Commission internationale d'enquêtes sur les crimes des régimes minoritaires racistes en Afrique australe.

Nombreux témoignages sur les territoires libérés et la protection de leurs ressources naturelles. Etude spécifique sur le Décret n°1 sur la protection des ressources naturelles de la Namibie.

Tribunal sur l'apartheid et le colonialisme en Afrique australe ;

Conférence internationale pour la réunification pacifique et indépendante de la Corée.

Dans ce panorama il convient de ne pas oublier les qualités de Paulette Pierson Mathy comme enseignante. On en reçu de très nombreux et chaleureux témoignages d'anciens étudiants lors de son décès, notamment ceux transmis au Centre de droit international de l'ULB avec la chaleur des souvenirs.

Jean SALMON Professeur Émérite ULB

Pierre Galand

Témoignage de Pierre Galand

Bien chers Paul-Louis et Amilcar,

Le 19 septembre 2021, c'est une grande dame qui s'en est allée. Quel engagement, quelle faculté à partager cet engagement et sa connaissance exceptionnelle des aspirations et des luttes des peuples du grand Sud et de l'Afrique Australe en particulier. Pour moi, Paulette fut et restera l'égérie de la lutte contre l'Apartheid, l'animatrice exceptionnelle, militante au sein du Comité Vietnam, du Comité contre la répression au Maroc, la cofondatrice du Comité belge de soutien au peuple sahraoui.

Associant ses exigences libre-exaministes à celles d'une éminente juriste de droit international, analysant les faits et les luttes des peuples pour leur émancipation, Paulette témoignera de talents exceptionnels. Elle fut avant tout une experte au service du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Jamais elle ne refusera de se déplacer au loin en Asie, au Proche-Orient, en Afrique, en Europe du nord au sud et l'Est. Elle contribuera à des travaux importants destinés à informer et faire pression sur les décideurs politiques et sur les grandes institutions internationales, notamment l'ONU.

Votre maison, chers Paul-Louis et Amilcar, comme son bureau à l'ULB, ont toujours été des lieux d'accueil et d'écoute pour les combattants de la liberté, les journalistes, les personnalités politiques, les militants internationalistes et ses étudiants. Ces derniers bénéficieront de l'enseignement riche d'expériences et de témoignages exceptionnels, ceux du professeur Pierson-Mathy. Nombre d'entre eux constitueront la nouvelle génération de jeunes militants et militantes qui participeront à réorienter, fin des années 1960, l'action et les contributions des ONG comme OXFAM, Solidarité Socialiste, Entraide et Fraternité et le CNCD vers le soutien aux luttes de libération et à la lutte contre l'Apartheid.

Nous lui devons beaucoup car elle aura servi de moteur, de catalyseur au sein du P.S. et du P.C.B., de la FGTB et de la CSC pour élaborer leurs analyses des situations internationales et leur capacité à influencer les politiques de la Belgique au sein des institutions internationales à l'ONU et à l'Europe.

Je me souviens de ma première rencontre avec Paulette, c'était rue Royale dans l'appartement d'Isabelle Blume, cette remarquable militante internationaliste qui avec une gentillesse extrême formera elle aussi une génération à la lutte antifasciste, anticoloniale, anti-impérialiste, à la nécessaire solidarité avec les luttes des peuples pour leurs droits fondamentaux, aux exigences du désarmement nucléaire et à la paix. Paulette comme Isabelle ne laissaient personne indifférent.

C'est chez vous, avenue Molière que nous avons eu le privilège de rencontrer quelques-unes des grandes figures de ces luttes : Vietnamiens, Algériens, Palestiniens, Sahraouis, Guinéens, Capverdiens, Angolais, Mozambicains, Namibien, Timorais...

C'est chez vous que Paulette, Pierre Legrève et moi-même avons créé en 1975 le Comité belge du soutien au peuple sahraouis et c'est avec Paulette, Jean Salmon, François Rigaux qu'il fut convenu d'organiser à Bruxelles en 1979 à la demande du Front Polisario, le premier Tribunal des Peuples initié par la Fondation Lelio Basso, avec l'appui d'OXFAM. C'est encore Paulette qui coordonnera les préparatifs et la réalisation de la conférence internationale de Bruxelles sur la Namibie, toujours victime de l'occupation de l'Afrique du Sud.

C'est à Paulette que l'on doit cette remarquable analyse de la résolution AGNU15 14 qui proclame en 1960, le droit à l'autodétermination des peuples et qu'elle qualifiera de complément indispensable à la Charte des Nations Unies en disqualifiant une fois pour toutes les différentes formes du colonialisme.

Je terminerai cet inépuisable cahier des engagements de Paulette, en rappelant que c'est dans le plus grand secret, avec les représentants de Laurent-Désiré Kabila, que Paulette et moi fûmes chargés d'informer en 1978, le ministre belge des Affaires étrangères Henri Simonet des événements de Kolwezi et de l'offensive du général N. Mbumba visant à renverser Mobutu. La Belgique était invitée à protéger ses ressortissants avec l'aide de la Croix Rouge suédoise et recevait toutes les garanties que l'opération ne visait pas les Belges. C'est alors que la France décida d'intervenir avec ses para-commandos pour sauver la tête du dictateur.

J'aurais aimé revoir Paulette et analyser avec elle les grandes fractures qui se produisent une fois encore entre le grand Sud et le Nord secoué par les sursauts impérialistes des Occidentaux pilotés par les Etats-Unis.

Paulette mérite une séance d'hommage auquel je serais honoré de contribuer et je ne doute pas que l'annonce de son décès a bouleversé de nombreuses personnalités qui ont contribué à l'émancipation de leur peuple partout dans le monde.

Recevez, bien chers Paul-Louis et Amilcar, mes plus affectueux sentiments de profondes condoléances.

Paulette "Presente!" Pierre Galand.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Paulette_Pierson-Mathy

<http://www.institut-liebman.be/index.php/2022/05/30/hommage-a-paulette-pierson-mathy-decedee-le-19-septembre-2021-notice-biographique-par-paul-emmanuel-babin/>

<https://www.contemporanea.be/fr/article/20204-archieven-kort-pierson-mathy>

Témoignage de Artur da Costa. Paulette Pierson-Mathy

J'ai connu Paulette en 1992. Mon ami du Huambo, Fernando Oliveira, professeur de la Faculté de Droit de l'Université Agostinho Neto, m'avait envoyé un appel et une pétition de l'université angolaise sur les crimes que l'UNITA de Jonas Savimbi était en train de perpétrer dans les milieux des enseignants et des élèves.

L'UNITA avait perdu les élections parlementaires de 1992 et son chef, Savimbi, n'avait pas voulu se présenter à un second tour de l'élection présidentielle. Il avait repris la guerre partout dans le pays.

Des professeurs et des élèves des facultés d'Agronomie et de Vétérinaire de l'Université Agostinho Neto de la ville de Huambo, avaient alors été assassinés. Fernando me demandait de relayer la pétition en Belgique. Je ne savais pas à qui m'adresser. C'est Marie Louise Bastin, spécialiste de l'art traditionnel angolais, mon professeur à l'ULB, qui m'a mis en contact avec Paulette, à qui j'avais d'ailleurs déjà pensé. Je me souvenais de l'avoir vue quand elle présidait des meetings à l'ULB sur les luttes de libération en Afrique Australe.

Début 1993 le Comité Contre le Colonialisme et l'Apartheid (CCCA) a ainsi récolté un grand nombre de signatures de professeurs des universités et des écoles d'enseignement supérieur en Belgique, pour soutenir l'Université Agostinho Neto.

C'est à partir de cette époque que j'ai beaucoup appris avec Paulette sur la nécessaire rigueur politique dans la connaissance des dossiers, et dans la recherche des faits. Sa maîtrise des questions de droit international lui donnait un énorme avantage sur des adversaires qui essayaient de tromper l'opinion publique. Elle m'avait raconté que dans une sorte de conférence de presse, en Allemagne je crois, quelqu'un défendait les positions de Savimbi dont les forces militaires ravageaient alors l'Angola. Paulette a pris la parole, et le personnage en question, dépité, qui ne s'attendait pas à la présence dans la salle de quelqu'un qui connaissait si bien le dossier angolais, a vu son discours, plein d'imprécisions et de mensonges, démolé devant tout le monde.

J'ai collaboré à l'organisation de trois conférences internationales sur l'Angola, organisées par le Comité, sous la conduite de Paulette. Dans une de ces conférences, le thème des diamants vendus à l'étranger par l'organisation de Savimbi, a été traité. Les Nations Unies avaient nommé un haut fonctionnaire canadien, Fowler, qui avait fait un rapport sur les pays qui avaient accepté le commerce des diamants de sang qui permettait à l'UNITA de continuer à dévaster l'Angola. La Belgique étant l'un de ces pays, Paulette avait été contactée par le gouvernement, qui a décidé d'envoyer à la conférence des représentants de deux ministères pour expliquer les mesures qui seraient désormais prises pour empêcher ce trafic illicite, condamné par les Nations Unies.

Je me rappelle d'un voyage en Angola que nous avons fait ensemble. Paulette et moi-même étions invités par la Faculté de Droit de l'Université Agostinho Neto qui organisait la conférence internationale *Angola, Direito, Democracia, Paz e Desenvolvimento (2001)*. J'ai pu montrer à Paulette des endroits où j'ai vécu à Luanda, mon école primaire, la pension de ma grand-mère...; un matin nous sommes partis à pied vers le centre de la ville où nous avons eut l'agréable surprise de trouver un vieil ami, Paulo Jorge, dans un magasin de souvenirs. Ancien ministre des Relations Extérieures, à l'époque membre du Bureau Politique du MPLA pour les Relations Internationales, il est venu plusieurs fois en Belgique pour informer sur la situation Angola, dans le cadre des activités organisées par le CCCA.

Paulette a fait une intervention pendant la conférence qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale.

Le Président Eduardo dos Santos, dans son discours d'ouverture, avait demandé à Savimbi d'arrêter les combats et d'accepter les propositions de paix. En guise de réponse, deux jours après l'UNITA attaquait la ville de Caxito, proche de la capitale, tuant des civils et kidnappant soixante enfants.

Un soir, chez des amis angolais, j'ai vu Paulette au journal télévisé. Elle était interviewée sur la guerre menée par Savimbi qui ne serait terminée que l'année suivante, en février 2002.

La dernière conférence internationale organisée par le Comité, s'intitulait *Access to Land and Food. The Human and Socio-Economic Cost of HIV/AIDS, EU/SADC (2002)*. Encore une fois, Paulette assumait la lourde tâche de coordonner l'organisation, les nombreuses réunions, les contacts avec des personnalités de plusieurs pays d'Afrique, d'Europe et des Etats-Unis. La tâche était épuisante, comme toujours elle s'y attelait à fond, mais elle avouait sa fatigue, disait que cette activité serait vraiment la dernière dans laquelle elle s'engageait.

Les activités du Comité ont pris fin en 2004. Il fallait maintenant travailler sur les milliers de documents et de dossiers réunis depuis la fondation du CCCA en 1969. La tâche était énorme, car le Comité avait été solidaire et avait soutenu les luttes de libération, les combats et la politique progressiste de nombreux pays d'Afrique, du Moyen Orient, d'Asie. Paulette avait beaucoup voyagé pour participer à des rencontres, à des conférences et des séminaires, pour enquêter et témoigner en tant que juriste, parfois dans des zones de combats, comme en Guinée Bissau dans les régions libérées par le PAIGC, ou dans le sud de l'Angola pendant l'invasion des troupes du régime d'apartheid d'Afrique du Sud coupables de nombreux crimes de guerre.

Je l'aidais à classer les archives par pays, par thèmes, par années, à mettre en ordre les dossiers des conférences internationales que le Comité avait organisées et celles auxquelles Paulette avait participé. Elle avait le souci de la rigueur dans le dépouillement et dans la mise en ordre des archives. Il arrivait que notre travail pour le classement des documents d'une conférence ou d'une activité de solidarité importante, soit repris plusieurs fois, jusqu'à ce que le dossier soit précis et bien valorisé, comme elle me le disait. Je me souviens de l'importance que Paulette donnait à la mise en ordre des documents de la première conférence sur la Namibie organisée par le Comité, qui a eu lieu à Bruxelles en 1972. C'est alors que Le SWAPO et son président Sam Nujoma ont été reconnus internationalement, une avancée fondamentale pour la cause des Namibiens.

Paulette a continué à travailler sur les archives du Comité jusqu'à l'épuisement. Je l'aidais une fois par semaine, je remarquais que sa fatigue devenait de plus en plus un problème pour sa santé.

Tout en l'aidant à mettre en ordre les dossiers, elle me racontait l'histoire des événements et des personnes qui apparaissaient dans les documents et parfois dans des photos. Parmi les personnalités éminentes qu'elle avait côtoyées, certaines étaient devenues des amis, Agostinho Neto, Sam Nujoma et tant d'autres. Elle me disait que de tous pays qu'elle connaissait bien, celui que lui tenait le plus à cœur, était le mien, l'Angola.

Paulette a reçu les plus hautes distinctions remises par les présidents de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Mozambique. Je l'ai accompagnée à l'ambassade du Cap Vert à Bruxelles, quand elle a reçu l'Ordre d'Amilcar Cabral, décernée par le Président Pedro Pires, ancien dirigeant du PAIGC pendant la lutte de libération en Guinée Bissau.

La dernière fois que je l'ai vue, Paulette a évoqué, en quelques mots très gentils, le travail que nous avons fait ensemble pendant tant d'années. J'étais très ému. Ce dernier souvenir, je le garde comme une preuve précieuse d'amitié.

Bruxelles, le 7 juin 2022

Ralph Coeckelberghs

Paulette Pierson-Mathy, une éminente Juriste de la Solidarité Internationale.

Évoquer la personnalité de notre/mon amie Paulette est un réel plaisir tant cette grande Dame de la solidarité nous aura marqué durant plus de 50 ans d'engagements militants.

Comme étudiant en Sciences Sociales à l'ULB, le nom de Paulette comme spécialiste du Droit International public était chaque fois prononcé par les étudiants progressistes. Sa réputation était intimement liée aux combats pour le respect des Résolutions des Nations Unies, des Droits des Peuples à l'auto-détermination, de la légitimité du Droit à l'insurrection des peuples colonisés et à la lutte armée pour accéder à leur Indépendance. Pour beaucoup d'entre nous, elle fut rapidement reconnue comme « l'icône, l'égérie » des luttes anti-coloniales et anti-apartheid.

Membre respectée du Parti Socialiste et merveilleusement soutenue en permanence par son mari Paul-Louis, Paulette avait noué des contacts politiques et personnels avec des intellectuels, des responsables de Partis divers, des militants de la société civile venant d'horizons divers. Femme très indépendante, de caractère et libre d'esprit, elle « rayonnait large » se faisant reconnaître et accepter grâce à ses hautes qualités humaines, Elle générait la confiance suscitant échanges et débats pour devenir co-actrice de nombreux projets et actions solidaires.

En créant avec d'autres personnes en 1969 le Comité Contre le Colonialisme et l'Apartheid, cette initiative inspira OXFAM, membre du CNAPD pour lancer une large campagne « AAA – Action Afrique Australe ». Ses publications et articles devinrent des références incontournables pour alimenter nos actions de

sensibilisation et de mobilisation. Dans le Cahier du Cercle du Libre Examen de l'ULB en décembre 1972, elle écrira un article de fonds intitulé « Les luttes de libération en Afrique Australe au regard du Droit international » ; Cet article inaugurerà une collaboration chaleureuse et personnelle qui se poursuivra jusqu'à ce triste jour de septembre 2021...

Sa thèse publiée à l'Institut Royal International « La politique raciale de la République d'Afrique de Sud » lança en 1964 sa renommée en temps que spécialiste en Droit international Public. Sa lecture fut aussi pour moi une prise de conscience des réalités ignobles/iniques de ce système de ségrégation institutionnalisé. J'ai pu utiliser son étude comme « colonne vertébrale » pour rédiger mon mémoire de Licences à l'ULB.

La guerre du Vietnam entraînait dans une phase cruciale et cruelle en 1972 et 1973. Le campus était en « ébullition ». Lors de l'invasion de la Cité universitaire par les étudiants Vietnamiens « pro Saïgon » qui mirent à sac le local du Cercle Néerlandophone du Libre Examen, nous faisons face à des difficultés sérieuses avec le Rectorat à cause de notre soutien à la communauté Vietnamiennne progressiste. Solidaire des luttes, Paulette intervint pour que j'obtienne avec succès l'appui moral du Ministre d'État Henri Rolin. Les tensions étaient fortes dans toutes les Universités. Dans ce contexte de « guerre froide » en Europe mais de confrontations militaires ailleurs dans le monde, Paulette mettait en avant comme pacifiste, l'impérative nécessité du dialogue, de la diplomatie et du respect des Résolutions des Nations Unies. Nous avons organisé, participé avec de nombreuses autres personnes à des conférences, des débats et des meetings de solidarité. Chaque fois, les interventions de Paulette, judicieusement préparées, argumentées étaient écoutées et appréciées par chacun !

Je me rappelle sa mission de 1972 dans les territoires libérés de la Guinée Bissau encore sous le joug colonial fasciste Portugais. Sa volonté de vivre cette expérience terrain à haut risque, prouvait sa détermination, sa maîtrise à partager les dures réalités vécues dans les maquis forçant l'admiration du PAIGC et des autres membres de la délégation. C'est peut-être à ce moment précis que Paulette

découvrit les immenses qualités du leader Amilcar Cabral qui fut assassiné l'année suivante en janvier 1973.

Le soutien au PAIGC devint alors une priorité. L'année 1974 marque un tournant décisif avec la chute du régime fasciste Portugais. Son amie Isabelle Blum du Conseil Mondial pour la Paix lui demanda alors de prospecter les milieux universitaires pour engager d'urgence 2 Médecins car les anciennes colonies, devenant indépendantes en manquaient cruellement. Finalement via une petite ONG de l'ULB, 2 Docteurs choisis parmi plus de 10 candidats, partirent pour le Cap Vert avant l'indépendance de juillet 1975 et furent les premiers Médecins engagés par le Ministère de la Santé du Gouvernement dirigé par Pedro Pires. En reconnaissance de tout ce travail solidaire, ce dernier devenu plus tard Président lui octroya ainsi qu'au Chanoine Houtard, un autre internationaliste, la plus haute distinction de la République du Cap Vert.

Revenons à la fin des années 70, elle intervint à de nombreuses reprises dans le cadre des stages de la formation AGCD des coopérants et volontaires Belges. Son intervention portait sur le thème : «L'apartheid et ses conséquences pour l'avenir des relations entre l'Afrique du Sud, l'Europe et la Belgique». Sa maîtrise du sujet, sa rigueur intellectuelle, son approche pédagogique donnèrent des résultats très positifs pour comprendre les enjeux. Son analyse indisposait néanmoins certains nostalgiques adeptes de la « suprématie blanche ». Il aura fallu se battre pour maintenir ce sujet au programme des formations !

Mais Paulette menait aussi des combats intellectuels, académiques et politiques sur d'autres « fronts » comme la solidarité avec l'Algérie, pays qui accueillait et soutenait ouvertement de nombreux mouvements de libération. De même la cause Palestinienne avec notre ami Naïm Khader assassiné en juin 1981. Et aussi l'opposition Marocaine via le Comité de défense de la Démocratie au Maroc. Ainsi, elle s'opposa à la « Marche verte » orchestrée par Hassan II pour envahir le Sahara Occidental au mépris de la Résolution de l'ONU réaffirmant le droit à la décolonisation de cette ancienne « possession » Espagnole. Avec Pierre Galand et d'autres militants pacifistes, je l'ai accompagnée en 1979 pour visiter les camps de

réfugiés Sahraouis dans la région de Tindouf accueillis par Algérie. Moments fort éprouvant de voir les difficiles conditions de vie de ces réfugiés. Cette tragique situation perdure encore jusqu'à ce jour !!!

A deux reprises, Paulette jouera un rôle déterminant pour faire reconnaître Nelson Mandela, leader de l'African National Congress comme Docteur Honoris Causa de l'ULB. Il était encore emprisonné en 1984 et elle suggéra au Président de l'ULB de l'époque, André Degroeve qu'à l'occasion d'une mission Solidarité Socialiste en Zambie, je remette au siège de l'ANC à Lusaka, les décorations (Toge, médaille et diplôme) ce que j'ai fait sans connaître la suite réservée à cette démarche pourtant officielle ...Heureusement, une nouvelle cérémonie fut à nouveau réalisée en l'honneur et en sa présence de Mandela devenu entre-temps le premier Président « noir » de l'Afrique du Sud.

Je me rappelle un moment fort émouvant en 1988 lorsque Paulette avait pris en charge tous les contacts pour faire venir en Belgique la troupe « AMANDLA » composée de danseurs et chanteurs en tournée Européenne. Cette troupe était liée à l'ANC encore cataloguée comme « terroriste ». Le spectacle fut grandiose et pour les remercier, nous avons organisé à la « Maison de l'Amérique Latine » à Saint Gilles une soirée internationaliste et solidaire commune avec les membres latinos-américains. Quelle grande fraternité !

Au fil du temps, nous avons donc maintenu durant ces années des contacts qui sont devenus progressivement très amicaux. Je leur rendais régulièrement visite dans leur belle maison d'Ixelles dans laquelle ils avaient accueillis, logés tant d'illustres personnalités, surtout Africaines.

Je considérais Paulette comme une grande sœur et son mari Paul Louis comme un grand frère, tous deux dialoguant et me prodiguant conseils. Nous dialoguions en toute transparence et franchise sur divers sujets qui nous passionnaient. J'ai donc été particulièrement touché par le décès à Ouagadougou de leur fils Marc Alexandre. Ce fut pour eux et leurs proches une terrible épreuve ! Heureusement que leur petit fils Amilcar revenu "à la rescousse" du Burkina Faso les a beaucoup réconforté et s'occupe désormais aussi de son grand-père.

Je voudrais ici évoquer notre ami commun Artur da Costa qui a vécu mais de plus près ce même parcours de complicité, d'amitié et de solidarité avec Paulette et avec Paul Louis. Je lui adresse toute ma reconnaissance car il s'est dépensé sans compter pour « faire vivre » les très riches archives constituées au fil du temps par le couple merveilleux de Paulette et Paul Louis Pierson Mathy. Un devoir de mémoire...

Pour terminer mon témoignage, je voudrais remercier du fonds du cœur Paulette (avec la complicité de Paul Louis) de m'avoir fait confiance à deux reprises pour la représenter en 2014 au Mozambique et en 2019 en Afrique du Sud. J'ai reçu en son nom et rapporté dans ces deux cas les plus hautes distinctions honorifiques qui lui étaient dues car amplement méritées. Avec les honneurs données par la Présidence de la Namibie, il faudrait ajouter l'hommage tout aussi mérité du Gouvernement Angolais pour réaliser "un tableau complet"...

Ce furent pour moi deux missions et expériences inoubliables qui resteront gravées pour toujours dans ma mémoire.

Ralph Coeckelberghs le 6 juin 2022.

Témoignage de Jean-Pierre LEGRAND.

Paulette Pierson-Mathy à l'Université Libre de Bruxelles, Professeure de Droit international public et Maître de Recherche au Centre de Droit International : témoignage et réflexions.

Etudiant en première licence en droit à l'Université Libre de Bruxelles, j'ai découvert le droit international public à partir d'octobre 1975.

Jean Salmon donnait un cours mémorable, mélange fort structuré de Droit, d'Histoire, de Géographie et de pensées politiques.

Il organisait un séminaire facultatif, ouvert aussi en sciences politiques. Nous y exposions des arrêts et avis rendus par la Cour Internationale de Justice. Son épouse, Denise Mathy, et la regrettée Slavenka Peles-Bodson nous encadraient.

Enthousiaste, sans attendre le diplôme, je me suis inscrit en licence spéciale en droit international dès l'année académique 1977-1978. Philippe Willaert en a fait de même.

Henri Rolin avait fait créer à l'ULB en 1961 une licence en droit international . Le programme s'étalait sur deux ans. Le programme comportait les exercices pratiques dirigés par Jean Salmon, entouré des membres du Centre de droit international. Nous devions rédiger une dissertation et la défendre oralement. En 1970, le thème en avait été le droit à l'autodétermination. Robert Verdussen le rappelle dans la magnifique biographie, " Naim Khader, prophète foudroyé du peuple palestinien, 1939-1983 ", publié par Le Cri. En 1977-1978, le concept choisi était l'acte illicite. Parmi les sujets abordés figuraient l'apartheid, la sécession blanche rhodésienne, l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud...

Paulette Pierson-Mathy donnait le cours dénommé " Questions spéciales de droit international public I ", illustrant le droit à l'autodétermination et la Résolution 1514-XV de l'assemblée générale des Nations Unies (14 décembre 1960) et portant

sur les luttes de libération nationale dans les ex-colonies portugaise. En juillet 1970 déjà elle avait contribué au Congrès de l'Association internationale des Juristes Démocrates, Helsinki : "Légalité des luttes de libération nationale. Le cas des colonies portugaises et des territoires d'Afrique australe".

Chercheuse aux centres de droit international et d'études africaines de l'U.L.B. à partir de 1967, Paulette Pierson-Mathy était devenue en 1972 chargée de cours à la Faculté de droit et à la Faculté des sciences politiques. elle enseignait le Droit international. Le 17 février 1964, le Centre de droit international et de sociologie appliquée au droit international fut créé à l'Institut de Sociologie. Le but en est la recherche scientifique en droit international par l'examen de la pratique, en dépassant l'approche formaliste, idéaliste, théorique des règles. Il s'agit de faire apparaître les rapports de force dans la création et l'application des règles de droit international. Le Centre est à l'origine de la Revue belge de droit international, comportant un examen des pratiques gouvernementales révélées par les questions et interpellations parlementaires, la "Chronique". Paulette Pierson-Mathy y a participé de 1969 à 1977, en 1981-1982, en 1984-1985, en 1987, 1989, 1991 et 1993. Elle était devenue Maître de Recherche.

L'article " L'embargo international sur les armes au Portugal, (Revue Belge de Droit International, 1973, 1, pp. 107-149 - ou "L'embargo international sur les armes au Portugal. Le problème de sa force obligatoire". Presse Universitaire de Bruxelles, 1973) " servait de fil conducteur au cours. Paulette Pierson-Mathy nous faisait lire et analyser des textes militants et des résolutions émanant de l'Assemblée générale des Nations Unies ou du Conseil de Sécurité. L'examen des pratiques gouvernementales révélées par les questions et interpellations parlementaires, la "Chronique" servait aussi de référence.

Elle nous parlait un peu de ses voyages aventureux.

Paul-Emmanuel Babin écrit qu'elle était allée en Guinée Bissau en 1972 (Notice MATHY, Paula, dite Paulette, épouse PIERSON, version mise en ligne le 29 mai 2022, dernière modification le 2 juin 2022).

A l'époque, nous apprenions que notre Professeure mobilisait l'opinion publique en faveur de la reconnaissance de la Guinée Bissau comme Etat. Nous l'écoutions parler des violations graves du droit humanitaire et des droits humains, commises par les forces portugaises d'occupation,. Nus lisions que le territoire de la Guinée Bissau avait été largement libéré. En 1972, la Belgique s'était opposée (en vain) à l'octroi du statut d'observateur à la Guinée Bissau au sein des Nations-Unies

(Chronique 1972-1973, R.B.D.I., 1975, 1 , n° 910, rédigée évidemment par Paulette Pierson-Mathy)

Peu après le déclenchement de la résistance armée en Angola et en Guinée Bissau, avant le Mozambique, les premières mesures internationales d'embargo avaient été prises par l'Assemblée générale, puis par le Conseil de sécurité (résolution S/180 du 13/31 juillet 1963).

« Le Conseil de sécurité,...

4. Constate que la situation dans les territoires administrés par le Portugal trouble gravement la paix et la sécurité en Afrique.

6. Prie tous les Etats de cesser immédiatement d'apporter au gouvernement portugais toute assistance lui permettant de poursuivre la répression contre les populations des territoires qu'il administre et de prendre toutes mesures pour empêcher la vente et la fourniture à cette fin, d'armes et d'équipements militaires au gouvernement portugais.

7. Prie le Secrétaire général d'assurer l'application des dispositions de la présente résolution, de fournir l'assistance qu'il estimerait nécessaire et de rendre compte au Conseil de sécurité avant le 31 octobre. »

La résolution S/183 du 11 décembre 1963 avait été adoptée au Conseil de sécurité par 10 voix contre 0 et 1 abstention (France) à la suite du dépôt du rapport du Secrétaire général. Les mesures d'embargo englobaient désormais la fourniture d'équipement et de matériaux destinés à la fabrication et à l'entretien d'armes et de munitions. Le Conseil ne mentionnait pas expressément comme tombant sous l'embargo la vente au Portugal de licences pour la fabrication d'armes et de munitions, ainsi que la fourniture d'une assistance technique ou financière à cet effet. Par contre, il réaffirmait la nécessité de cesser immédiatement d'accorder au Portugal une assistance quelconque qui lui permettait de poursuivre sa répression, on pouvait se demander si la portée de ces interdictions ne devait pas être appréciée en fonction du résultat à atteindre par l'embargo : empêcher le Portugal de poursuivre sa répression armée.

Le Conseil de sécurité n'a pas repris la distinction opérée en pratique par les Etats fournisseurs d'armes entre les livraisons d'armes et d'équipement militaire destinés selon eux à un usage O.T.A.N. et les fournitures d'équipement militaire pouvant servir à la guerre coloniale. Le Conseil de sécurité, se fondant sur le rapport

de la commission spéciale qu'il avait chargé d'enquêter sur place, a condamné, le 8 décembre 1970 le gouvernement portugais pour son invasion armée de la République de Guinée. Il prie instamment, sur cette base, les Etats d'appliquer l'embargo international sur les livraisons d'armes en y ajoutant un élément nouveau : l'embargo doit désormais inclure toute aide militaire qui met le Portugal en mesure de poursuivre ses actes de répression « contre les Etats africains indépendants ».

Dès lors, il était clair que l'embargo devait s'étendre à de telles fournitures... Toutefois, Paulette Pierson-Mathy le déplorait, aucun renforcement des mesures internationales de contrôle de l'embargo n'avait été organisé. Comme elle nous l'expliquait, les États membres de l'O.T.A.N. (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) violaient les embargos sur les armes dans les années 1960-1970, les marchands d'armes prétendaient les vendre au Portugal pour un usage en métropole, mais les armes servaient dans la guerre coloniale en Afrique. La majeure partie de l'armée portugaise — de terre, de mer et de l'air — ne se trouvait pas en métropole mais outre-mer.

Ainsi, le ministre belge des Affaires étrangères réaffirmait en 1971 que la Belgique « se conformait strictement à la décision du Conseil de sécurité du 31 juillet 1963. » Ces armes, étaient destinées à la défense en Europe et le département « veillait » à ce que ces fournitures ne soient pas utilisées dans les territoires administrés par le Portugal. Au cas où la preuve serait fournie que des armes ont été « égarées » (sic) « dans ce cas nous devrions demander des explications et en tirer des conclusions. »

Il n'existait pas deux armées portugaises, coloniale ou métropolitaine, mais une seule armée sous commandement unique. Par un système de rotation, officiers et soldats servaient aussi bien en Afrique qu'en métropole.

Paulette Pierson-Mathy nous parlait de son ami, le docteur Agostinho Neto, elle nous le faisait lire, mais en français : *Agostinho Neto : Discours et déclarations (1978-1979), préfacé, traduit et édité par Paulette Pierson-Mathy, Bruxelles, Comité contre le colonialisme et l'apartheid, 1979.*

Elle se référait à la politique promue par le Partido Africano para a Independência da Guiné Cabo Verde, PAIGC, et à son président Amílcar Cabral, surtout la lutte anticolonialiste, anti-impérialiste, l'esprit des non-alignés de Bandung, le renforcement de l'alliance avec les autres mouvements anticolonialistes : le MPLA (Mouvement populaire de libération de l'Angola) et le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO).

La révolution portugaise avait permis à l'Angola et au Mozambique de prendre leur indépendance en 1975, mais l'Angola (1975), puis le Mozambique (1977) ont été victimes d'agressions armées venant d'Etats coloniaux ou néo colonialistes. L'Afrique du Sud a envahi l'Angola, y a armé l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), et au Mozambique la RENAMO (Résistance nationale mozambicaine), aidée aussi par la Rhodésie du Sud jusqu'à la véritable indépendance du Zimbabwe en 1980.

L'autre partie du cours était consacrée à l'apartheid en Afrique du Sud, à la sécession rhodésienne, à l'occupation de la Namibie. Paulette Pierson-Mathy nous expliquait que l'apartheid signifiait la séparation physique complète des races et des groupes ethniques, relégués, sauf les blancs, les européens, dans des zones misérables et des tâches avilissantes. L'apartheid constituait une des pires violations des droits humains. Et plus grave encore, la république sud-africaine avait créé des bantoustans, des réserves pour les populations indigènes. Elle leur avait reconnu l'indépendance... Nous découvrons les prises de position de l'ANC (Congrès national africain), de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain), de la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe), les sanctions décidées dans le cadre des Nations Unies. Les Etats de la Communauté économique européenne les contournaient, les violaient. Paulette Pierson-Mathy nous donnait à étudier son étude "L'action des Nations Unie contre l'Apartheid", R.B.D.I., 1970 I II, pp. 203-245, 1971 I, pp. 148-197. L'examen des pratiques gouvernementales révélées par les questions et interpellations parlementaires, la "Chronique" servait aussi de référence.

Elle avait été chargée d'enquêter sur le massacre de Soweto (Afrique du Sud) en 1976. Elle nous en parlait.

De 1952 à 1959, l'assemblée générale avait affirmé la compétence de l'ONU eu égard aux violations des droits humains. A partir du massacre de Sharpeville en 1960, le conseil de sécurité, constatant que la situation en Afrique du Sud menaçait la paix avait joué un rôle accru (création d'un "Comité Spécial Afrique Australe, d'une commission d'établissement des faits, désignation d'un rapporteur spécial).

En 1971, la Cour internationale de justice avait rendu son avis sur les conséquences de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie. En 1973 avait été ouverte à la signature la Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

En 1977, les Nations Unies avait invité les Etats à ne plus livrer d'armes à l'Afrique du Sud. Les verbes "prier", "inviter" peuvent être soulignés.

Des parlementaires flamands, membres de Protea, un lobby de soutien à l'apartheid agissaient pour éviter ou retarder ou adoucir des résolutions anti-apartheid, ou des décisions contre le boycott de l'Afrique du Sud.

Paulette Pierson-Mathy nous évoquait d'autres atteintes au droit à l'autodétermination, comme la question palestinienne (son article : Les Palestiniens sans Palestine, La Revue Nouvelle, 1974/4, n° 574) et l'occupation par le Maroc du Sahara occidental nonobstant la déclaration d'indépendance de 1976 et la reconnaissance par de nombreux Etats.

Professeure, excellente pédagogue, elle dialoguait avec nous. Complétant nos lectures, elle nous encourageait à poser des questions ou à exprimer des observations. L'examen poursuivait l'aimable conversation.

Un an plus tard, nous étions diplômés.

Pour l'exercice "Chronique 1977-1978" 24, Philippe Willaert a relayé Paulette Pierson-Mathy. (R.B.D.I., 1980/1, pp. 434 et s. L'examen des pratiques gouvernementales révélées par les questions et interpellations parlementaires). Philippe Willaert continuera à contribuer à la "Chronique" : Revue belge de droit international, 1981-1982, 1984-1985, 1986, 1987, 1989, 1991, 1993.

A l'époque, la Belgique condamnait l'apartheid, mais se refusait à interrompre sa collaboration avec l'Afrique du sud dans le domaine économique, militaire et nucléaire. Le gouvernement belge insistait sur une "solution pacifique" en Rhodésie-Zimbabwe ou en Namibie. Il soulignait qu'il ne reconnaissait pas l'indépendance des bantoustans.

En 1984, sur proposition de Paulette Pierson-Mathy, Nelson Mandela était fait docteur honoris causa de l'ULB. Il était à l'époque un prisonnier politique, emprisonné pour 6 ans encore... Le représentant de l'ANC auprès de l'ONU vient de New York pour recueillir pour lui, in absentia, les insignes de docteur. 25

En octobre 1984, après avoir assisté à Athènes au XIIe Congrès de l'Association internationale des Juristes Démocrates, j'ai demandé à Jean Salmon à pouvoir travailler à titre bénévole au sein du Centre de droit international. Collaborateur scientifique, j'ai corrigé les manuscrits et épreuves des articles à publier dans la Revue belge de droit international (1983-1986). J'en ai été secrétaire de rédaction de 1983 à 1992. Ensuite, comme Paulette Pierson-Mathy, j'ai participé à l'examen des pratiques gouvernementales révélées par les questions et interpellations

parlementaires, la “Chronique” (1987-1997). Enfin, j’ai assisté Michel Vincineau dans la direction de cette Chronique (1995-1997). Les contributions de Paulette Pierson-Mathy étaient parfaites tant en la forme que sur le fond, fouillées, critiques, abondantes, elle en corrigeait les épreuves efficacement.

Secrétaire de rédaction (de 1969 à 1973, du numéro 1969/1 au numéro 1972/1), puis membre du comité scientifique à la Revue belge de droit international, Paulette Pierson- Mathy a participé à l’examen des pratiques gouvernementales révélées par les questions et internationales, la “Chronique” de 1969 à 1977, en 1981-1982, 1984-1985, 1987, 1989, 1991 et 1993.

Je vous invite encore à lire ou à relire “AFRIQUE DU SUD : QUELLE PERSPECTIVE ? Paulette PIERSON-MATHY Civilisations Vol. 40, No. 2, MELANGES PIERRE SALMON: I Méthodologie et politique africaines (1992), pp. 183-221 (39 pages) Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles; Paulette PIERSON-MATHY, EU should help Southern Africa, The Independent, 22 June 1995.

Bien après le dénouement de la question d’Afrique australe, le numéro de la Revue belge de droit international publié pour son cinquantenaire compte un fort bel article : “L’action des Nations Unie contre l’Apartheid. Quelles leçons retenir ?” par François DUBUISSON (2015 1-2, pp. 193-203). L’auteur souligne qu’il est dit et répété depuis 2007 au sein des Nations Unies que la Convention sur l’élimination et la répression du crime d’apartheid s’applique à l’occupation israélienne de la Palestine. Ceci a permis en 2012 au comité sur l’élimination de la discrimination raciale de se mêler de la question. François DUBUISSON rend hommage à l’engagement infatigable de Paulette PIERSON-MATHY contre le colonialisme et toutes les formes de domination des peuples :

“Elle mobilisait à cette fin les outils du droit. Elle avait parfaitement conscience des rapports de force et des réalités économiques perpétuant les liens entre les Etats membres de la Communauté économique européenne et la République sud africaine.”

A l’invitation de Jean Salmon, je me suis rendu à la commémoration du cinquantenaire du Centre de droit international en 2014. Un cocktail a suivi la séance académique. Parmi les anciens étudiants, j’ai rencontré Paulette Pierson-Mathy. Nous lui avons exprimé notre gratitude pour son enseignement en soulignant les compétences transversales développées, notamment la lecture approfondie ou l’écriture de textes militants qui avaient accompagné notre prise de conscience politique, voire notre engagement. En réponse, Paulette Pierson-Mathy

nous a parlé du combat qu'elle avait dû mener pour se faire entendre en tant que femme, comme les autres dames au Centre de droit international...

Anne Lagerwall en témoigne dans une autre contribution mémorable : "La RBDI, une affaire d'hommes qui n'aimaient pas les femmes ", pp. 25-65... 1969/1-1973. Paulette Pierson-Mathy avait accepté de la recevoir. L'article raconte sous cet angle l'histoire de la Revue dont Paulette Pierson-Mathy avait été Secrétaire de rédaction (de 1969 à 1973, du numéro 1969/1 au numéro 1972/1) avant d'entrer au conseil scientifique.

Les objectifs assignés par Paulette Pierson-Mathy restent selon moi parfaitement actuels. La Palestine et le Sahara Occidental n'ont pas accédé à l'autodétermination, à l'indépendance complète ou effective. La souveraineté économique et sociale reste un vœu pieux en dehors de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Australie et de l'Asie septentrionale. Les exportations d'armes ne sont nullement enrayées.

Internet nous révèle encore une réflexion percutante de Paulette Pierson-Mathy en 2011 : *" À l'époque de la solidarité avec l'Afrique australe, les anciennes colonies portugaises, l'Afrique du Sud, la Namibie etc, il y avait un autre rapport de forces aux Nations unies, et ce rapport de forces permettait notamment au mouvement des Non-Alignés de faire prévaloir une ligne politique qui allait franchement dans le sens des intérêts des peuples concernés. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul camp comme force dominante et on voit où cela a conduit du point de vue des excès de la finance et du grand capital international. Sur le plan de la solidarité internationale, les choses ne sont pas plus faciles "* ("Liberté - Rien ne justifie l'occupation du Sahara occidental par le Maroc", Djazairress)

L'apport de Paulette Pierson-Mathy à la réalisation de l'objectif d'autodétermination est capital. sa méthode critique et militante est exemplaire. Son action correspondait parfaitement au projet du Centre de Droit International, à l'Université Libre de Bruxelles :

- lier les phénomènes juridiques avec la réalité sociale ou politique et ses contradictions,
- souligner le contrôle parlementaire (Chroniques de la pratique de l'exécutif, 1969 à 1977, 1981 à 1993, ...)
- agir dans la solidarité et par la protestation, comme lors de la manifestation à la Fabrique Nationale d'armes de guerre à Herstal.

Un an après le décès de Paulette Pierson-Mathy, quelques semaines après la disparition de Jean Salmon, je voulais, comme bien d'autres, exprimer la reconnaissance des anciens étudiants à leur égard. Ils ont été bien plus que des professeurs érudits et pédagogues, à l'esprit critique extraordinaire. Humanistes, infiniment tolérants, travailleurs infatigables, ils prenaient du temps, pour discrètement nous accompagner dans nos parcours. A chaque rencontre, ils s'enquéraient de nous. Si nous le leur demandions, ils nous donnaient des conseils avisés. Surtout, ils nous laissent l'image de juristes, de personnalités critiques, engagées, courageuses, reconnues comme telles en Belgique et dans le monde. J'aimerais que leurs combats se poursuivent, pour des idées qui leur sont, qui nous sont chères.

Jean-Pierre Legrand

Témoignage de Philippe WILLAERT.

Dès l'obtention de mon diplôme de Licencié spécial (Master) en droit international en 1979, sous la direction exceptionnelle, exigeante et si intelligemment non conformiste du Professeur Jean Salmon, qui a marqué mon action personnelle et professionnelle, j'ai eu l'honneur, la chance et le plaisir d'être recruté par Paulette Pierson-Mathy et devenir ainsi son collaborateur pendant quelques années.

En effet, grâce à l'action du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Henri Simonet, l'université libre de Bruxelles et plus précisément Paulette Pierson-Mathy, s'est vue confiée un travail de recherche pour éclairer les Affaires étrangères sur la situation en République d'Afrique du Sud alors sous le régime de l'apartheid. Paulette faisait autorité en la matière, son engagement, son honnêteté, sa rigueur professionnelle, ses qualités scientifiques et son expertise exceptionnelle sur notamment les questions de l'Afrique australe et de la décolonisation étaient notoires.

Entreprendre pareille étude et la confier à Paulette n'était pas du goût de tous, car si la plus grande partie du monde politique belge préférerait ignorer le système d'apartheid tout en entretenant de bonnes relations avec l'Afrique du Sud, une partie significative supportait le régime au pouvoir, qui disposait d'un puissant lobby (appelé PROTEA) en particulier en Flandre. Outre les intérêts économiques et une vision politique conservatrice, le lien culturel puissant entre la Flandre et le monde afrikaner ne peut être ignoré, il est important et sensible.

Seule une minorité en Belgique voulait percevoir le caractère abject de ce système d'exploitation institutionnalisé de la majorité de la population et de discrimination raciale inscrite dans la loi.

Plusieurs opposants au régime d'apartheid parmi les plus résolus se trouvent aussi, très minoritaires, du côté neerlandophone, mais plutôt aux Pays-Bas, où le mouvement contre l'apartheid est très actif. Le monde anglophone est aussi fort engagé sur la question, également avec des nuances. S'y ajoute l'arrière plan de rivalité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui fausse la grille de lecture des événements ainsi que l'action des pays non alignés et celle des pays « neutres ».

C'est dans ce contexte que Paulette m'a appelé à ses côtés. Ce fut pour moi une expérience qui me marquera toute ma vie. Chargé d'assister Paulette dans l'examen de la situation politique, économique et sociale, des droits humains et du système juridique sud-africain, de ses enjeux et des conséquences, j'ai constaté la gravité de cette situation et les effets désastreux engendrés par le régime d'apartheid. Paulette m'avait prévenu qu'un examen minutieux et honnête allait marquer ma conscience politique et elle avait raison.

Nous avions peu de moyens mais cela ne nous a pas empêché de recueillir un maximum de faits.

Partageant la méthode scientifique rigoureuse de Paulette, j'avais acquis une excellente connaissance l'ordre juridique sud-africain. Il apparut ainsi que les lois raciales, qui établirent un concept de race avec séparation, discrimination et hiérarchie (adoptée par le parti national sud africain en 1949) étaient quasiment une réplique des lois nazies adoptées en Allemagne. Elles avaient notamment pour effet d'engendrer toute une jurisprudence issue des recours en justice où le demandeur tentait de changer de catégorie raciale en raison des droits qui s'y attachait (la loi prévoyait 4 catégories : blanc, indien, métis et noir. Par exemple, les relations sexuelles entre catégories, et bien entendu les mariages, sont interdits et entraînent des sanctions pénales. Le lieu de résidence et les déplacements dépendent aussi de la catégorie, en fait la plupart des droits).

La perversité de ce système, ses effets sur les relations humaines et l'impact sur les relations internationales son apparues clairement.

Je ne remercierai jamais assez Paulette pour m'avoir fait bénéficier de son incomparable connaissance des réalités de l'Afrique australe. Animée par son aspiration à la Justice et à l'équité et armée de cette rigueur scientifique, elle en a courageusement tiré les conclusions par son engagement personnel intense, son action juridique et politique et par son soutien permanent en faveur des victimes des régimes d'oppression et des mouvements de libération d'Afrique australe.

Le contexte de la « guerre froide » rendait sans doute cette action suspecte auprès de certains.

Force fut de constater que si on voulait vraiment mettre fin au système d'apartheid et à celui de l'exploitation coloniale en Afrique australe, il fallait permettre aux mouvements de libération représentatifs (ANC, SWAPO, MPLA, FRELIMO) de se faire entendre. En Europe, c'est un fait, les pays « socialistes » et

« neutres » étaient disposés à les aider, et non les pays d'Europe occidentale. Peu importe pour les combattants contre l'injustice leurs éventuelles arrière-pensées. En Belgique même, comme Paulette l'avait observé, presque seuls les communistes et les chrétiens de gauche, parfois l'un ou l'autre socialiste s'engageaient avec dévouement à leurs côtés. Nelson Mandela l'a bien rappelé alors que l'ancien prisonnier était devenu un héros international unanimement reconnu et Président de l'Afrique du Sud. Ainsi par exemple il remercia Fidel Castro de son soutien au plus difficile moment de la lutte contre l'apartheid. L'Afrique du Sud et les pays de la région ont pu choisir leur régime politique. Ce qu'ils sont devenus aujourd'hui est une autre phase de leur développement.

La vérité, confirmant la justesse de l'engagement de Paulette et d'autres militants de l'émancipation humaine et de la justice pour tous, éclata au grand jour lors de la fin de l'affrontement Est/Ouest au début des années '90.

Par un curieux enchaînement de circonstances, à cette période, je fus chargé des relations avec l'Afrique du Sud dans le cadre de la Coopération politique européenne (structure qui préfigure l'actuelle Politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne mise en place par le traité de Maastricht instituant l'Union européenne). À ce titre, je fus envoyé en mission en Afrique du Sud dans l'équipe et aux côtés du Commissaire européen responsable le néerlandais Frans Andriessen.

Convoqué par l'ambassadeur d'Afrique du Sud lors de ma demande de visa, celui-ci m'a dit qu'il risquait sa carrière en m'octroyant ce visa ! Certes, vu l'évolution politique, il ne pouvait faire autrement, mais cela illustre le fait que la police sud-africaine était très bien organisée et que je me trouvais sur la liste des « activistes » probablement en raison de mon travail aux côtés de Paulette. Elle avait subi des campagnes de dénigrement et des menaces.

Arrivés en Afrique du Sud, nous avons rencontré les leaders de chaque groupe politique. Au lieu de « communistes couteau entre les dents » il y avait beaucoup de responsables de famille, des femmes surtout, réclamant éducation, soins de santé et facilités de transport...

Dernière anecdote en conclusion de cette expérience : lors de la remise de notre étude auprès d'un aréopage composé du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de plusieurs hauts fonctionnaires et diplomates du ministère, j'ai voulu éviter qu'on nous « colle » une étiquette de militants pour tenter d'amoinrir la valeur scientifique, objective et largement étayée de cette étude.

Je leur ai donc dit qu'ils peuvent être libres de ne pas fréquenter de gens d'une autre couleur de peau mais que l'apartheid en Afrique du Sud, comme dans tout autre pays qui poursuit une politique semblable, c'est beaucoup plus que de la ségrégation (« développement séparé » avec création de réserves « indigènes », les « Bantoustans » dans le cas de l'Afrique du Sud), c'est abaisser et écraser par la loi toute une population du simple fait d'être né non conforme ! Que feriez vous, leur dis-je, si comme père de famille (il n'y avait pas de femme parmi ces diplomates) selon que votre fils est blanc ou noir ? L'école pour blanc formera peut être un ingénieur, l'école pour noir probablement un mineur de fonds car telle est la réalité de la discrimination, il suffit de comparer l'enseignement et les budgets des deux écoles.

Après un silence, la remarque qui a fusé est qu'il n'y a pas assez de références en néerlandais !

L'auditoire n'était pas prêt à accepter la réalité. L'Histoire a démontré la clairvoyance de Paulette et si la Justice reste un combat permanent et universel, Paulette a largement contribué à sa marche.

Philippe WILLAERT

Témoignage d'Anne MORELLI.

Aujourd'hui, les admirateurs de Nelson Mandela sont nombreux. Le personnage n'a plus rien de sulfureux. Les rues Nelson Mandela se sont multipliées dans toute l'Europe, de la France à la Biélorussie et d'Osnabrück (Allemagne) à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) comme en Espagne. Les bien-pensants de droite comme de gauche l'admettent dans un Panthéon politiquement correct des héros de l'antiracisme et de la lutte contre l'apartheid. Des lycées (Nantes, Poitiers...), des écoles primaires et même maternelles portent aujourd'hui son nom.

Mais si on se reporte à l'époque où Paulette Pierson-Mathy lui témoignait son appui, courageux et discret, il en était tout autrement. Nelson Mandela avait fondé la branche militaire de l'ANC, en lien avec le Parti communiste d'Afrique du Sud. L'ANC était inscrite comme organisation terroriste sur la liste noire américaine. Pour Reagan ou Margaret Thatcher, il s'agissait du cheval de Troie du communisme à empêcher par tous les moyens de pénétrer en Afrique. La CIA avait collaboré à l'arrestation de Nelson Mandela en 1962. Il fera 27 ans de prison et restera officiellement interdit d'entrée aux USA jusqu'en... 2008. A l'époque, les grands médias européens présentent régulièrement l'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid comme le rempart de l'Occident en Afrique et comme le seul pays ayant réussi (grâce à la fermeté de son régime ?) à prospérer économiquement. En Belgique, les soutiens actifs de l'ANC et de la lutte contre l'apartheid ne sont à trouver que dans l'extrême-gauche et une infime partie de la gauche traditionnelle. Au contraire un important lobby favorable à l'Afrique du Sud et à son régime est très actif dans les milieux économiques, spécifiquement en Flandre.

L'engagement de Paulette Pierson-Mathy, comme opposante à l'apartheid n'était pas sans risques. Hélène Pastoors, qui effectua pour la branche armée de l'ANC du travail clandestin, de 1981 à 1985 fut arrêtée en 1985, détenue en Afrique du Sud jusqu'en 1989 et ne fut libérée qu'à la suite d'une campagne internationale.

On peut aujourd'hui juger durement ce qu'est devenue l'Afrique du Sud: le pouvoir économique est resté dans les mêmes mains, les conditions de vie de la population se sont dégradées et l'ANC est paralysée par la corruption. Mais l'ANC qu'appuyait

Paulette Pierson-Mathy était porteuse d'un rêve de justice et d'un projet d'égalité qui, lui, ne s'est pas éteint et on peut aussi, à partir du retournement de l'opinion publique à propos de Mandela et de son mouvement, philosopher sur l'avenir qui attend peut-être d'autres groupes (Sahraouis, Kurdes, Palestiniens..) aujourd'hui inscrits sur ces mêmes listes noires....

Anne Morelli. Professeure honoraire de l'ULB

Colette Braeckman

Témoignage de Colette Braeckman.

Paulette Pierson Mathy, un « salon » ouvert aux militants des luttes de libération d'Afrique australe

C'était le temps où, pour les mouvements de libération de l'Afrique australe, Bruxelles était un passage obligé. Non seulement parce que de nombreux contacts étaient possibles avec des personnalités européennes, parce que les militants, d'abord focalisés longtemps sur le Congo, comme le « Comité Zaïre » avaient peu à peu élargi leur champ d'intérêt et compris que la libération du continent serait totale ou ne serait pas, mais aussi parce qu'ils avaient à Bruxelles un sérieux point d'ancrage. Ce lieu de rendez vous, où se prenaient les contacts, où se déroulaient les interviews avec des combattants qui allaient devenir célèbres bien plus tard, c'était un salon bourgeois des beaux quartiers d'Uccle, celui de Paulette Pierson Mathy, professeur à l'Université libre de Bruxelles. Fidèle soutien de la lutte contre l'apartheid, pour la libération des peuples, pour l'application pleine et entière du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, elle mettait ses compétences académiques au service de causes justes, sans jamais se départir de sa lucidité car si elle était politiquement convaincue, elle n'était pas pour autant une activiste..

Très vite, étant encore journaliste à La Cité, j'avais trouvé le chemin de l'avenue Molière où Paulette Pierson-Mathy fixait ses discrets rendez vous. C'est là que, déjà passionnée par le Congo j'allais avoir l'occasion d'élargir mon horizon. Malgré une invitation en bonne et due forme, je fus empêchée de me rendre à Khartoum où allait se mettre en place le Comité de lutte pour la libération des peuples d'Afrique australe, mais j'eus, à cette même époque, le privilège de me rendre en Palestine, une autre cause qui avait trouvé écho dans les milieux chrétiens progressistes. Après avoir quitté la Cité, je passai à l'hebdomadaire Spécial, car on m'y promettait un poste de reporter et que j'étais impatiente de découvrir le monde et plus particulièrement l'Afrique. Grâce à Paulette Pierson Mathy, je fis, toujours chez elle, la connaissance des leaders du Frelimo au Mozambique dont Marcelino dos Santos, d'Aristides Pereira de Guinée Bissau et surtout des fondateurs du MPLA, l'un des trois mouvements de libération de l'Angola, dont le

Président du MPLA, A Neto . Cette dernière interview fut d'ailleurs l'occasion d'un grave différend avec mon employeur : proche du Président Mobutu, qui soutenait son journal, Pierre Davister n'était pas d'accord avec la publication de l'interview d'Agostinho Neto, qui allait devenir le premier Président de l'Angola indépendant et était déjà un adversaire déclaré du FNLA (Front national pour la libération de l'Angola) un mouvement fortement soutenu par Kinshasa et qui recrutait parmi les Bakongo, proches de la frontière congolaise.

Ce litige, qui en annonçait d'autres, me poussa à chercher la porte de sortie et je fus engagée par Le Soir où après un bref détour par la politique belge, je me retrouvai à l' « international ». Là, grâce aux contacts de Paulette Pierson Mathy, je gardais l'accès à des informations privilégiées sur les colonies portugaises ; je savais que la guerre n'y était pas populaire parmi les conscrits venus de métropole, qu'au sein des forces armées, un sérieux malaise se développait, qui allait un jour mener à des changements surprenants. La révolution des œillets, en avril 1974 ne me prit donc pas réellement au dépourvu... Et sous l'influence de Paulette Pierson Mathy, je réussis à persuader mon journal, au lendemain de la chute de Lisbonne, de m'envoyer sans tarder dans les colonies, en l'occurrence au Mozambique et en Angola, où je pressentais que de sérieux changements allaient suivre.

C'est grâce à Paulette Pierson Mathy que dans mon livre «Portugal révolution surveillée » publié peu après les événements, je pus expliquer que cette révolution qui bouleversait l'Europe avait en fait été préparée dans les casernes d'Afrique où les jeunes conscrits venus de métropole avait discuté avec des militants chevronnés qui préparaient la libération de leur pays et qui étaient prêts à poursuivre le combat jusqu'au départ de la puissance coloniale.

Ouverte aux journalistes, peu avare de ses informations, de sa documentation abondante, solidaire du combat des peuples et attentive à l'action des militants de base, Paulette Pierson Mathy, engagée jusqu'au bout dans le soutien à la libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie, représentait pour moi un certain idéal de l'intellectuelle, pointue sur le plan scientifique, objective, pédagogue, mais aussi engagée, capable de prendre des risques pour plaider des causes qu'elle considérait comme justes. Ainsi est-elle restée jusqu'au bout, dans nos cœurs et nos mémoires, présente et généreuse de son temps, de son savoir, de ses relations, engagée et lucide en même temps...

Colette Braeckman, Journaliste.

Jacques Briard

Témoignage de Jacques BRIARD

Monsieur Paul Louis Pierson, avenue Molière , 199

1050 Bruxelles

Jambes, le 24 septembre 2021

Cher Monsieur Pierson,

C'est avec une réelle émotion que j'ai appris par la nécrologie parue dans le journal « L'avenir » le décès de votre épouse survenu à l'âge de 89 ans. Et je tiens à vous présenter et à partager mes très sincères condoléances. Car en tant que chargé de projets pour l'Afrique australe de l'ONG Entraide et Fraternité de 1987 à 2005, j'avais vivement apprécié ses compétences de juriste et de professeur, mais aussi toute sa militance de fondatrice et cheville-ouvrière du Comité contre le colonialisme et l'apartheid ou Comité Afrique australe . L'avait d'ailleurs déjà fait avant moi ma collègue Raymonde Zerghe qui, le 12 septembre dernier, me le rappelait encore et me demandait si j'avais des nouvelles récentes de votre épouse, alors que c'est cette coéquipière qui m'avait envoyé en mai 1972 à la conférence pour l'indépendance de la Namibie, le jour même où je commençais ma collaboration à Entraide et Fraternité en prolongeant ce que j'avais déjà fait comme journaliste.

Ainsi que je l'ai encore assez récemment exprimé à une étudiante en histoire de l'ULB faisant un travail sur Entraide et Fraternité, votre épouse a été parmi les personnes qui ont poussé cette ONG à soutenir des mouvements de libération au temps de l'apartheid et de la Guerre froide ensemble avec des personnes et des organisations aux convictions diverses, comme des juifs rescapés des camps de concentration , des laïques et divers chrétiens. Elle avait notamment soutenu l'Action Églises Banques Apartheid visant à interpeller les quatre grandes banques du pays , alors encore toutes belges, qui investissaient dans le pays de l'apartheid.

Au Namurois que je suis, elle avait rappelé être originaire de Saint-Servais et être passée par le mouvement Jeunesse Étudiante Chrétienne ayant pratiqué la

riche méthode Voir-Juger-Agir inventée à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Elle avait fort justement regretté la fin de la parution des « Flashes » de Entraide et Fraternité lancés par Raymonde Zerghe pour faire connaître les actions et les analyses des partenaires de Entraide et Fraternité engagés dans divers pays et continents.

Il était évidemment normal que votre épouse figure parmi les militants anti-apartheid honorés voici quelques années à Paris par l'Unesco, qui fut la première branche de l'Onu à soutenir des mouvements de libération d'Afrique australe pour leur travail d'éducation et de formation de réfugiés politiques. Et je m'étais réjoui de la voir vivre cela avec votre petit-fils Amilcar, dont j'avais été heureux de faire la connaissance à cette occasion et dont votre épouse m'avait donné des nouvelles par la suite, si bien que c'est spécialement avec lui que je vous prie de partager mes sincères condoléances.

En tout cas, c'est spécialement à votre épouse que je relie le « sans les militants antiapartheid d'Afrique du Sud et d'ailleurs, le régime raciste au pouvoir de 1948 à 1994 à Pretoria et au Cap n'aurait jamais été vaincu », que Nelson Mandela m'a exprimé à deux reprises, tout en y joignant l'invitation toujours bien actuelle de « continuer à agir pour la justice à travers le monde ».

Oui, votre épouse a été et reste une artisane de paix et de justice à suivre. Merci à vous de l'avoir épaulée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Zerghe', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the left.

Hélène Marinis Passtoors

Témoignage d'Hélène MARINIS PASSTOORS.

Paulette

**« LES CHRÉTIENS VONT AU VATICAN, LES MUSULMANS À LA MECQUE
ET LES RÉVOLUTIONNAIRES à l'avenue Molière... ».**

Amilcar Cabral (Paraphrase, Algiers 1968)

1989

« Chère Madame », Paulette m'écrivit le lendemain de mon arrivée chaotique à Zaventem, droit de la prison de l'apartheid, en mai 1989. C'est rare dans les cercles de la gauche 'blanche' ; ce n'est pas rare dans des organisations africaines comme l'ANC. Au contraire. Les formules et attitudes de politesse y sont essentielles à tous les échelons. 'Chère Madame' je lui répondis dès la réception de sa lettre deux mois plus tard, ravie qu'elle m'offrait son aide pour retrouver mes repères dans la vie belge, rencontrer des politiques, des associations de femmes et autres groupements d'intérêt de la société civile. Puis il y a eu beaucoup d'années durant lesquelles on aurait pu se perdre de vue. Mais non, un jour elle m'a écrit 'ma chère Hélène' et elle sera toujours 'ma chère Paulette'.

Si la première lettre de Paulette prît deux mois pour m'arriver, ce n'était pas étonnant. Car en attendant Ted Pekane, le futur représentant en chef de la mission de l'ANC à Bruxelles, Pierre Galand nous avait donné les clés de la nouvelle Maison de l'ANC à notre chère secrétaire Aideen Quigley et à moi. Cette maison était le fruit d'une formidable campagne à l'initiative de Pierre Galand et Oxfam Solidarité dans la foulée de la double tentative d'assassinat de Godfrey Motsepe, le représentant antérieur à Bruxelles, et l'assassinat de Dulcie September, représentante à Paris,

en 1988. La Sûreté de l'Etat belge avait renforcé la sécurité de la mission de l'ANC. L'adresse et le téléphone de la maison de l'ANC devaient rester secrets. Les mêmes précautions valaient pour moi et mon appartement au centre de Bruxelles. En plus, à chacune de nos présences en public la police locale devait être avertie.

Telle était l'ambiance de ces années crépusculaires de l'apartheid. La libération de prison des plus hauts dirigeants, puis du grand homme lui-même n'était plus loin. Mais il était prévisible que ce seraient des années très difficiles en Afrique du Sud. En premier lieu pour que les rapports de forces nous restent favorables pour pouvoir réussir le changement par la négociation. En deuxième lieu pour empêcher le pays de basculer dans la guerre civile. A toutes les audiences en Belgique il y avait beaucoup à expliquer. Souvent ils n'avaient qu'une idée fort simpliste de ce qu'était l'apartheid et ses racines dans le colonialisme et l'esclavage. Ils ne mesuraient pas du tout l'immensité et les dangers du changement en Afrique du Sud. Le plus irritant était la question qui revenait à la fin de presque chaque conférence : à la libération « que se passera-t-il pour les Blancs ? » Ce racisme à peine voilé m'épuisait.

Il y avait des réunions organisées par les syndicats dans un café ou local communal. La proximité et la pinte pendant la pause stimulaient des discussions ouvertes et le sens d'une véritable solidarité avec les ouvriers sud-africains en lutte. Sauf quand cette autre question venait : « pouvez-vous nous expliquer alors pourquoi 'tous ces gens' viennent ici prendre nos jobs ? » Alors l'animateur, gêné, intervenait en disant que cela n'était pas le sujet de cette soirée. Mais moi je ne pouvais quand-même pas me dérober et disais qu'au contraire, qu'on en parle !

Répondant à un grand nombre d'invitations de partout dans le pays, je faisais donc de mon mieux pour représenter l'ANC auprès d'audiences parfois bien diverses et d'épauler les camarades militants dont je découvrais l'énorme travail accompli et la réussite malgré la vieille droite coloniale encore puissante, en Flandres en plus dominé par le méchant lobby des 'cousins' des Afrikaners.

Tout allait bien pour moi dans cette nouvelle tâche jusqu'au jour où le grand mouvement anti-apartheid flamand, AKZA, qui avait mené la campagne pour ma libération et celle des autres prisonniers politiques, était tout fier d'avoir obtenu que je puisse apparaître sur la scène du festival 'Rock Werchter' pour dire quelques mots à cette foule de dizaines de milliers de jeunes festivaliers en liesse, drogués, alcoolisés... Une telle foule donne le vertige. Moi qui n'avais jamais été à un festival et qui sortais de l'univers carcéral, je me sentais totalement dépassée. 'Mandela Vrij !!' Ça marchait ainsi que quelques autres slogans. Mais je restais

super alerte à tout mouvement potentiellement suspect. Tandis que mes compagnons militants, sympas et dévoués, triomphaient et ne s'inquiétaient pas le moindre du monde. Rarement je me suis sentie aussi éloignée des gens autour de moi. Je me dis donnez-moi mille fois la clandestinité, l'armée secrète !

Dans mes souvenirs les premières rencontres avec Paulette se situaient peu après cette expérience Werchter. Dans ma réponse écrite à sa lettre je lui avais demandé de me guider dans la vie ici en Belgique et de me donner des 'briefings' à propos de l'histoire et des activités du mouvement de solidarité. J'en avais bien besoin. Le savait elle ?

Lors de la visite au Comité contre le colonialisme et l'apartheid et son centre de documentation Paulette avait beaucoup à raconter ! D'un côté la politique belge de l'hypocrite 'diplomatie silencieuse' envers l'apartheid et de l'autre les personnalités de la solidarité internationale qu'elle me présentera : Ernest Glinne, Anne-Marie Lizin et quelques autres politiciens. Puis l'infatigable Jacques Briard issu de l'associatif catholique qui est encore toujours un ami et bien informé. Le Chanoine François Houtart, Pierre Galand et Oxfam que je connaissais déjà. Des syndicalistes, les Femmes Prévoyantes Socialistes dont parlait déjà ma grand'mère et d'autres. Ce que j'aimais en particulier chez les francophones c'est que souvent on se trouvait sur les plateformes avec des camarades palestiniens, Sahraouis, Nicaraguayens, Kurdes, Basques, de Salvador....

C'est lors de ma visite à l'Institut de Sociologie à l'ULB que je me suis rendu compte que Paulette comprenait mon histoire et mon monde d'africaniste. Dans son département à l'ULB Paulette montrait le bureau de mon ex-mari, l'anthropologue Pierre Van Leynseele. Heureusement pour lui il n'était pas là ce jour-là ! Paulette s'indignait à fond, comme elle le pouvait faire, que Pierre avait refusé de s'engager dans les campagnes pour ma libération. Mais pour Pierre mon emprisonnement était un drame. Il avait la charge de nos quatre enfants traumatisés. J'expliquais à Paulette qu'en réalité Pierre avait fait beaucoup pour moi et les liens avec les enfants pendant mon incarcération, avec l'aide d'un fonctionnaire magnifiquement solidaire au service consulaire du ministère. Elle n'était pas impressionnée.

J'imaginai de vives conversations entre Paulette et Pierre qui craignait sûrement que le style combatif de Paulette - et d'autres - contrarierait Pretoria et prolongerait mon incarcération. Mais il n'y avait pas que ce Pierre-là. Quelques portes plus loin il y avait le bureau de Pierre de Marêt, ami de Paulette mais également ami de Pierre et moi depuis l'Afrique.

Dans la société civile belge j'avais tout à apprendre, mais dans ce milieu universitaire, et surtout d'africanistes, j'étais chez moi, que ce soit en Belgique, en France dans le CNRS, à Leiden aux Pays-Bas, en Afrique chez des collègues dans les universités de plusieurs pays.

C'est ce jour-là que mon amitié pour Paulette a pris racine. Ce ne sera pas une amitié qui a besoin de prendre le thé ensemble toutes les semaines. Ce sera une amitié cosmopolite dont j'avais l'habitude. Une amitié de gens comme moi, africanistes ou autres, qui peuvent se trouver n'importe où dans le monde pour n'importe combien de temps, qui peuvent perdre contact - mais l'amitié reste. Pas besoin de la rallumer, elle ne s'éteint pas. J'étais reconnaissante à Paulette qu'elle comprenait et gardait le contact de manière également improvisée. Pouvoir retourner et reprendre la conversation avec la même chaleur, quel bonheur !

En 1989 à l'ULB et ailleurs, nous ne parlions pas seulement de l'apartheid mais de l'Afrique que Paulette connaissait. Elle était une grande passionnée des révolutions et révolutionnaires africains. On faisait le tour... Nkrumah, Lumumba, Sankara, les panafricanistes, Eduardo Mondlane, Amilcar Cabral bien sûr... Elle racontait de son fils, aussi un passionné de l'Afrique, qui s'y est investi et s'y est établi, je m'y reconnaissais facilement. Le petit-fils de Paulette et Paul-Louis s'appellera Amilcar ! On ne peut être plus clair.

Un autre aspect du discours de Paulette qui était particulièrement attrayant c'était son respect non seulement pour les révolutionnaires mais aussi plus tard pour les gouvernements et les élites des pays en décolonisation. Elle avait son opinion et rappelait parfois qu'il faut garder l'esprit critique, mais elle n'était pas donneuse de leçons. Le pire que je l'ai entendu dire quand elle était profondément déçue de quelqu'un fut : « on ne peut jamais connaître une personne ». C'est son attitude respectueuse qui l'a tant fait aimer. C'est ce qui la distinguait de la presque totalité des interlocuteurs occidentaux dont souvent en premier lieu les ONG, la société civile dite solidaire.

Paulette avait opté pour concrétiser son sens profond de solidarité avec les luttes anticoloniales par des apports d'expertise nourrie par son travail académique. Ayant étudié le Droit, elle choisit un domaine dont les mouvements de libération avaient bien besoin : le droit international qui à partir de la moitié du 20^{me} siècle, après deux guerres mondiales, a connu un essor sans précédent, y compris le droit à la résistance contre l'oppression et la domination. C'est ainsi que Paulette a soutenu pratiquement tous les mouvements de libération, elle a connu personnellement leurs dirigeants et stratèges et visité les points chauds du monde.

Paulette ne s'enfermait pas dans la tour d'ivoire de l'académie. Comme je commençais à la connaître après mon arrivée en Belgique en 1989, elle possédait ce double engagement de la science et de la politique que je connaissais de résistants exceptionnels tels que Ruth First, Albie Sachs et d'autres de l'élite de l'ANC. C'était une forme de militance que les oppresseurs coloniaux partout et ceux de l'apartheid en particulier craignaient et haïssaient encore plus que les résistants en armes. Ruth First a été tuée par le régime de l'apartheid dans son bureau à l'université de Mozambique en août 1982, il y a 40 ans. Quelques années après Albie Sachs, professeur en droit constitutionnel, a miraculeusement survécu à une attaque à la voiture piégée, également à Maputo. Ce que le régime voulait tuer, c'était le pouvoir de l'esprit au service de la résistance.

Paulette et d'autres scientifiques internationalistes – Immanuel Wallerstein, John S.Saul, Padraig O'Malley et beaucoup d'autres n'ont certes pas risqué autant, mais il n'y a pas de doute qu'aux yeux des criminels de l'apartheid et des autres régimes visés par Paulette – son action était loin d'être anodine.

Femme politique sans être une personne de pouvoir, Paulette accueillait les dirigeants des mouvements en lutte qui visitaient Bruxelles, capitale de l'Europe, à la recherche d'appuis. Colette Braeckman décrit vivement le 'salon' de Paulette dans l'avenue Molière. Avec sa connaissance des mondes politique et solidaire belges et européens Paulette était un relais précieux. Ted Pekane, le nouveau représentant de l'ANC à Bruxelles et mon chef, passait beaucoup de temps avec Paulette qui lui a informé en profondeur des enjeux et contraintes de la solidarité belge et européenne. Il faut se rappeler qu'à l'époque les représentants de l'ANC n'avaient pas encore de formation diplomatique proprement dite et Bruxelles était un poste clé. D'autre part, Ted appartenait à l'élite de l'ANC, la génération de jeunes comme aussi Chris Hani, venus en exil après l'emprisonnement en 1964 de Mandela et tant d'autres résistants chevronnés ainsi que l'interdiction et la répression féroce de toute forme de résistance, pour reconstruire le mouvement depuis l'extérieur. Mon camarade Ted était un homme discret. Mais il a sûrement raconté l'histoire complexe de l'ANC et la stratégie et idéologie pas toujours faciles à comprendre, surtout en ce début des négociations avec le régime de Pretoria en 1990. C'était aussi le temps de la préparation de la visite de Nelson Mandela et son discours devant le parlement européen en juin 1990, un grand événement.

Comme tant d'autres résistants contre des régimes suprématistes qui ont fait la connaissance de Paulette, Ted et sa famille se sont liés en amitié avec elle. Et avec Paul-Louis, le mari de Paulette ! En tant qu'Avocat, Paul-Louis s'est occupé des problèmes légaux de la mission de l'ANC et Ted nous parlait souvent de

conversations qu'il avait avec lui. Paul-Louis, l'indéfectible soutien de Paulette, restait le plus souvent sur l'arrière-plan. Mais je crois que personne n'ignorait que derrière Paulette il y avait un puissant complice.

En Afrique du Sud, ce furent des années d'une violence extrême, de presque guerre civile, soi-disant 'Noirs contre Noirs' mais en réalité instiguée par ceux de l'apartheid. La minorité blanche avait compris que continuer leur domination n'était plus possible. Mais leur gouvernement visait un déséquilibre des forces en affaiblissant sérieusement les forces de libération pour forcer un système de nationalisme ethnique, une sorte de fédération de minorités ou groupes raciaux-culturels dont aucun ne serait numériquement dominant. Un genre de super-apartheid tout à fait inacceptable pour l'ANC et les autres groupes progressistes de libération ainsi que le peuple qui se battait dans la rue. Cela a failli mal tourner.

Au bureau de l'ANC nous étions très occupés, nous voyagions beaucoup et avions nos valises prêtes pour rentrer en Afrique du Sud. Des tâches nous y attendaient. Dans mon cas en rapport avec la politique linguistique. Mais il y avait trop d'assassinats de camarades revenus de l'étranger, trop de menaces. L'ANC ordonna à certains d'entre nous de rester à l'étranger pour des raisons de sécurité. C'était dur à accepter. Ensuite j'ai dû attendre les travaux de la Commission de Vérité et de Réconciliation et l'amnistie qui est arrivée seulement début 2002. Ces dix ans j'ai vécu au Chili. En 2002 j'ai rejoint le CETRI et me suis retrouvée dans les cercles de Paulette. Quelle joie de nous revoir en personne lors d'une réception dans la résidence de l'ambassadeur sud-africain qui n'était plus terre ennemie ! A nous voir ensemble à des occasions pareilles, on entendait souvent la remarque : « je ne savais pas que vous étiez proches ! »

2000

C'est quand la fin d'une révolution ? Il y a ceux qui disent que la Révolution française n'est toujours pas terminée. Pendant la lutte de libération on se trouvait en plein dans le mouvement de l'Histoire. Le sevrage avait été douloureux mais incomplet. Je reprenais l'observation de la révolution qui n'est pas morte, quoiqu'on en pense.

Les années suivantes Paulette téléphonait quand elle en avait envie et on parlait, on racontait. Moi je préférais écrire, mais elle pensait qu'elle écrivait mal. Pourtant, quand elle s'est une fois fâchée sur moi pour un gros désaccord à propos d'une

affaire cubaine, elle m'a écrit une lettre en grand style ! Il paraît qu'à elle aussi, la colère lui donnait des ailes. Elle pensait aussi qu'elle parlait mal en public. Sans doute ni elle ni moi nous étions des grandes oratrices, mais je me souviens son parler vrai et analytique, son message passait – le mien pas toujours...

Évidemment on parlait encore souvent de l'Afrique. Et de mes voyages dans « la nouvelle Afrique du Sud », de la lutte des Sahraouis si chère à Paulette, de la Palestine ou aussi du mouvement de solidarité belge et ses problèmes. Plus tard commençait pour chacune de nous une petite saison de médailles. Pour Paulette je me souviens de la Namibie et plus récemment L'Afrique du Sud. Elle ne s'y attendait pas mais je crois qu'elle figurait depuis longtemps sur la liste de candidats pour le « Order of the Companions of O.R.Tambo ». Car dans l'ambassade sud-africaine son nom se trouvait tout en haut de la liste d'amis d'Afrique du Sud et doyenne de l'anti-apartheid en Belgique. Chez les diplomates en poste à Bruxelles le courant passe aussi bien que jadis chez leurs camarades du temps de la lutte. Et l'adresse du vieux Molière est facile à retenir, même pour des anciens combattants !

Paulette s'était attelée à la tâche gigantesque d'archiver sa précieuse documentation. C'était étonnant, et très décevant, que les premières années on ne trouva pas d'étudiant, de doctorant, de chercheur pour l'aider. Tant d'intérêt pour l'Afrique et pas seulement dans la diaspora, et personne capable d'apprécier le trésor que Paulette avait réuni dans toute sa vie de militante qui coïncida avec l'époque les résistances et la décolonisation en Afrique. Un jour un historien redécouvrira ces archives uniques que Paulette d'abord et son mari ensuite ont commencé à trier pour les offrir au CARCOB au nom d'une Fondation qui porte leurs deux noms, Ce chantier colossal est en voie d'achèvement grâce aussi au soutien extraordinaire depuis de nombreuses années de leur ami fidèle Artur da Costa.

Nous parlions de nos familles, de notre vie.

Et puis vint le jour que je n'oublierai jamais. Je sais exactement où j'étais avec le téléphone dans ma main et les murs qui semblaient recéder quand Paulette racontait que son fils était décédé d'une attaque fulgurante de paludisme. Son fils unique. L'africain, le passionné comme elle... « Tu connais quand même le paludisme, la malaria ? » je l'entends demander. Bien sûr... une autre souche, par chance... (Et toujours pas de vaccin, toujours pas de vrai traitement, de bonne prévention et ça tue, ça tue n'importe qui, par coup de malchance, mais comme c'est en Afrique...)

Paulette racontait. Aussi les projets pour Amilcar. Elle téléphonait plus souvent. Comme quand elle se sentait très mal mais les médecins n'en trouvaient pas la cause. Et non, elle n'était pas déprimée ! Elle était indignée par ma suggestion pourtant combien hésitante de cette possibilité. Parce que non, Paulette n'aurait jamais avoué avoir succombé au moindre signe de dépression !

Quelle tragédie. Et quelle force de femme ! Les deux d'ailleurs, le couple de grands-parents qui redeviennent parents de leur unique petit-fils. Un jour lors d'un meeting à Paris, j'ai pu voir Amilcar et sa relation émouvante avec Paulette. J'espère qu'Amilcar écrira un jour sa vie avec Paulette et Paul-Louis, ces grands-parents si exceptionnels, cette grand-mère amoureuse d'Afrique et de l'héritage d'Amilcar Cabral !

Ma surdité avançait et téléphoner devenait trop difficile. Paulette faisait de grands efforts pour garder le contact par écrit. Nous prenions de l'âge. De graves maladies frappaient des deux côtés. Chaque fois on se promettait une visite et un petit restau dans le quartier Molière, il fallait absolument se revoir ! Toute enthousiaste je lui écris qu'on m'a placé un implant cochléaire, j'étais en réhabilitation mais j'entendais déjà tellement mieux et même par téléphone à l'aide d'un petit appareil Bluetooth... Je reçois une réponse de Paul-Louis : Paulette a souffert un AVC...

Sa dernière demande a été, quand on se reverrait finalement, que je lui explique comment cela s'est fait que je me sois intégrée si profondément dans l'ANC ?

Ma chère Paulette, je te devrai cette conversation pour toujours. Mais je crois que tu sais qu'il y a deux réponses : l'une est simple – et je la préfère. L'autre touche la vie de trop de côtés pour que je puisse te l'expliquer avant la tombée de la nuit.

Hélène Marinis Passtoors. 2022.

ANNEXE

Je ne peux hélas terminer cet hommage à Paulette sans manifester mon indignation à propos de l'attitude de l'ancien noyau de militants anti-apartheid flamands envers Paulette, de loin leur aînée en activités de solidarité contre l'apartheid en Belgique. Paulette était très frustrée que les Flamands refusaient de collaborer avec le Comité dont le terrain d'action était en principe national et se voyait complémentaire au mouvement flamand, étant localisé à Bruxelles (bilingue) et disposant d'une formidable documentation. Les Flamands n'avaient rien de tel mais avaient d'autres avantages, notamment pour la mobilisation. En 1989/90 je n'ai pas réussi à rapprocher les deux. Les dirigeants flamands soutenaient que le terreau en Flandre était très différent dû à l'influence et la propagande néfastes de l'extrême droite et des nationalistes flamands amis des Afrikaners et leur apartheid. Selon eux cela empêcherait une stratégie commune. J'avais quelques très bons amis du côté flamand que Paulette appréciait également. Mais cela n'a pas aidé et en représentant l'ANC il fallait rester hors des affaires belgo belges délicates. Par ailleurs mon histoire personnelle ne s'y prêtait pas trop non plus.

On aurait cru que cela était de l'histoire ancienne. Eh bien non. En août 2021, quand Paulette était encore en vie, Ronnie Kasrils, personnalité sud-africaine de la solidarité internationale, m'envoie un projet de livre commémorant le rôle des 'internationalistes' dans la lutte sudafricaine. C'est urgent car le livre devrait sortir à l'occasion du 60ème anniversaire de uMkhonto we Sizwe, l'armée de l'ANC, le 16 décembre 2021. D'abord l'accent du livre sera sur des étrangers qui ont participé à la lutte armée dans différentes fonctions et tâches. Ronnie demande aussi de nous rappeler des camarades qui n'auraient pas été honorés jusqu'ici ou qui seraient peut-être oubliés. Il y a d'un côté des Européens, surtout des Britanniques, recrutés par Ronnie et d'autres. Et d'autre part ceux qu'on oublie trop souvent : des camarades des pays limitrophes, le Mozambique, le Swaziland, le Zimbabwe, Botswana, Lesotho, Namibie... Le titre du livre sera « **International Brigade against Apartheid. Secrets of the People's War that Liberated South Africa.** » (Ronnie Kasrils 2021. Ed. Jacana Media, South Africa.)

Ce livre est l'un des projets actuels pour recouvrer et conserver l'histoire de la lutte qui risque de se perdre. C'est pourquoi une partie du livre sera consacré aux mouvements anti-apartheid dans différents pays. Pour la Belgique, des militants de l'ancien mouvement flamand aideront à l'édition. Je leur écris immédiatement que Paulette est malade et sûrement pas en état d'écrire elle-même. Mais en tant que doyenne de l'anti-apartheid belge et honorée dans l'Afrique du Sud, la Namibie et plusieurs autres pays, elle doit absolument avoir une place dans ce livre. On me répond qu'il n'y a pas de place et pas de temps non plus. Je propose de prendre la citation, en

entier ou en partie, de l'Ordre national sud-africain 'Companions of OR Tambo'. Non, il n'y a plus de place.... Comme nous avons déjà trois contributions belges dans la partie d'internationalistes individuels, je suppose que la Belgique ne peut prendre beaucoup de place car en comparaison avec d'autres pays l'anti-apartheid belge a été modeste.

D'autre part heureusement Ronnie Kasrils connaît bien Pierre Galand, ce sont deux personnalités de la solidarité internationale. Ronnie inclura un beau papier par Pierre dans l'introduction.

Tristement, entretemps Paulette nous quitta. Les aide-éditeurs flamands m'assurent qu'ils ont ajouté quelques lignes d'hommage à Paulette à la fin de ma contribution....

Mais quand je reçois le livre, je me demande pourquoi on me disait qu'il n'y avait pas de place ? Car il y a trois contributions belges, non, flamandes dans la deuxième partie : 'Solidarity across the globe ».

Témoignage de Paulo LARA.

Cher Paul-Louis,

Nous venons d'apprendre, Wanda et moi, la triste et accablante nouvelle du départ de notre camarade et amie Paulette qui nous a sincèrement, profondément bouleversé.

Les dernières correspondances que nous avons eues, il y a quelques années de cela, nous faisaient état de sa préoccupation envers vous pendant votre convalescence post-opératoire, encore sous le choc de la perte de Marc Alexandre. Loin de nous imaginer ce qui s'ensuivrait.

Défilent naturellement, en ce moment d'émotion, les images et souvenirs de la première rencontre chez vous, en plein hiver, dans votre chaude et accueillante maison aux premiers mois de 1975 et l'amitié que s'est immédiatement créé, mais qui n'a malheureusement pas eu l'occasion de s'approfondir vu la distance et les différentes tâches.

Qu'elle n'a été ma surprise quand, plus de 35 années passées nous avons eu la très étonnante occasion d'avoir Paulette à Lisbonne qui, volontairement, s'est jointe à nous, à ses frais, et nous a dédiée une journée entière d'interview et d'intéressante conversation qui ne s'effacent pour aucun des jeunes de l'équipe qui m'accompagnait, ni évidemment pour moi.

Ce fut à partir de ce moment que nous avons maintenu une correspondance périodique qui m'a permis d'accompagner les travaux en court mais surtout le drame surgi avec la perte de Marc Alexandre, la joie d'avoir la compagnie de son petit-fils Amilcar et sa préoccupation envers vous.

Nous venons de lancer il y a quelques semaines un site internet avec une partie des documents en possession de l'ATD ainsi qu'une information sur les interviews que nous avons réalisées entre 2010 e 2015. Tout ce matériel est en train d'être intégré progressivement. Nous espérons, très bientôt, inclure l'interview faite de Paulette, notre modeste hommage à cette grande femme qui a été un exemple de

lutte, de principes et de persévérance dans la défense des justes causes de justice et liberté des peuples.

Cher Paul-Louis, Acceptez, au nom de ma famille, plus particulièrement de Wanda, de l'équipe des jeunes qui l'ont connu à Lisbonne et en mon nom, nos plus sincères condoléances. Nous nous joignons à vous et votre famille dans ce moment de douleur et de recueillement.

Très amicalement.

Paulo Lara. Luanda, Angola le 24 Septembre 2021.

Cap Vert Ambassadeur Jorge Borges

Message de sympathie

C'est avec le cœur serré et rempli de tristesse que j'ai appris la terrible nouvelle.

Madame Paulette était une femme merveilleuse, une amie, une belle âme, pleine de générosité et de compassion, toujours disponible pour les autres. Professeur Paulette Pierson-Mathy était une personne de cause, engagée, qui montrait un courage et une force de vie admirable.

Madame Paulette va manquer à tous ceux qui la connaissaient. Sa disparition est un choc pour nous tous.

Jorge Borges

Ambassadeur à la retraite

Praia, Cap Vert, le 29/09/2021

Message de sympathie d'Orlando MASCARENHAS

Monsieur Paul Louis et Famille.

Bonjour.

En ces moments difficiles, je tenais à vous faire part de mes sincères condoléances et à partager votre peine.

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de notre amie et Professeur Paulette Pierson Mathy.

Je veux m'associer à tous ceux qui prennent part à votre peine. Veuillez recevoir mes condoléances très sincères à vous et à votre famille et croire en mes respectueux sentiments.

Orlando José Mascarenhas - Praia- Cap Vert.

Ancien Président de l'Institut Cap Verdien de Solidarité,
Ancien Président de EMPA Cap Vert et Député Honoraire.

DECORATIONS

Afrique du sud : Order d'Olivier TAMBO

L'ordre national de la République d'Afrique du Sud 2019, THE COMPANIONS OF OR TAMBO IN SILVER, décerné à Madame Paulette Pierson-Mathy

Au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à Prétoria le 25 avril 2019 son Excellence Cyril Ranaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, a remis à M. Ralph Coeckelberghs, l'ordre des « Companions of OR Tambo in Silver » décerné a notre collègue Mme Paulette Pierson-Mathy, retenue en Belgique.



Mme Pierson Mathy est chargée de cours honoraire de la Faculté de droit et de la Faculté des Sciences sociales politiques et économiques où elle enseigna le droit international (1972-1997). Elle était en même temps maître de recherches au Centre de droit international (où elle fut un temps secrétaire de La Revue belge de droit international) ainsi qu'au Centre des Etudes Africaines de l'Institut de Sociologie où elle exerçait sa principale activité

Le texte accompagnant le diplôme mentionne notamment ce qui suit :

Pierson-Mathy is a prolific author of original reports and publications providing deep insights into the realities of apartheid, and the struggle for liberation in Africa . She has written about the United Nations's action against apartheid, the legality of national liberation struggles, new forms of a revolutionary struggle, the application of war legislation and humanitarian principles in guerilla operations, the birth of African Nations after national wars of liberation.



.....

Fighting for the restoration of peace and respect for the right to self-determination for oppressed peoples through writing was not enough for her ; she made a point of visiting these areas in person despite the dangers to herself. In addition to organising several international conferences on Namibia's statute, she also organised several sessions of the international Commission of Enquiry into apartheid crimes. She presided on several missions of legal experts in frontline states destabilised by South African politics.

....

The reports of this missions published by the UN are testament to the courage, sense of rectitude and humanity. Due to her tireless efforts she has met with many leaders of the liberation struggle in Southern Africa, most of them eminent intellectuals such as Agostino Neto, the first President of Angola, Mario de Andrade, Marcelino dos Santos, Joachim Chissano of Mozambique, Oliver Tambo, the then President of ANC, Sam Nujoma of Namibia and Vasco Cabral of Guinea Bissau. »

Walking stick of the order



Namibie : Order of the Eagle, 1st Class

CONFERMENT OF NATIONAL HONOURS

By virtue of powers vested in him by Article 32(h) of the Constitution of the Republic of Namibia, H.E. Hifikepunye Pohamba, President of the Republic of Namibia, Commander-in-Chief of the Namibian Defence Force, and Grand Master of the Namibian National Honours System, hereby confer honours to the following personalities who have immensely contributed to the struggle of the Namibian people for freedom, peace, justice and independence.

1. Mwalimu Julius Kambarage Nyerere - The Most Ancient Order of the Welwitschia Mirabilis, 1st Class (Posthumous).
2. Dr. Kenneth David Kaunda — The Most Ancient Order of the Welwitschia Mirabilis, 1st Class.
3. Dr. Antonio Agostinho Neto — The Most Ancient Order of the Welwitschia Mirabilis, 1st Class (Posthumous).
4. H.E. Denis Sassou N'guesso - The Most Ancient Order of the Welwitschia Mirabilis, 1st Class.
5. Mr. Oliver Reginald Tambo — The Most Excellent Order of the Eagle, 1st Class (Posthumous).
6. Hon. Paulo Teixeira Jorge — The Most Excellent Order of the Eagle, 1st Class.
7. Prof. Paulette Pierson Mathy — The Most Excellent Order of the Eagle, 1st Class.

CONFERMENT OF NATIONAL HONOURS

Prof. Paulette Pierson-Mathy

Professor of International Public Law at the Free University of
Brussels (1972 -1997)
Currently Honorary Professor (Retired) Free University of
Brussels



Award of

The Most Excellent Order of the Eagle, First Class

21 March 2010



20 March 2010

Citation

The search for justice, the demonstration of solidarity and the desire to assist those in need, are universal values. They are not constrained by geographic boundaries, distance or time. These values have driven many individuals endowed with a generous spirit to come to the aid of those who fight for justice. It is these same values that drove Professor Paulette Pierson-Mathy into action to provide assistance to the people of Namibia, under the leadership of SWAPO in the struggle against apartheid colonialism.

Republic of Namibia  **Office of the President**

CONFERMENT OF NATIONAL HONOURS

As a member of the Belgian Solidarity Committee, Professor Pierson-Mathy contributed immensely to the Namibian Liberation struggle by spreading the message and raising awareness about the plight of the Namibian people who languished under the yoke of apartheid oppression. She took it upon herself to spread the message and to mobilize resources for Namibians in exile.

Together with SWAPO Representatives, Professor Pierson-Mathy organized the first International Conference in support of SWAPO and oppressed people of Namibia in Belgium in 1972. That conference was critical in opening the eyes of many people in Western Europe to the atrocities of the apartheid system. The conference increased understanding, solidarity and support for our cause.

Professor Pierson Mathy organized the 2nd International Conference in support of our struggle in 1986. For decades, she remained a strong pillar in the anti-apartheid movement in Western Europe and a champion of the cause of the Namibian people. To this day, she remains a reliable friend of the Namibian people.

Professor Pierson Mathy wrote volumes providing deep insights into the realities of apartheid and the struggle for liberation in Africa. She stood by our side at the time many in the international community were easily persuaded to condemn us as terrorists.

Through her tireless efforts, she sensitized many Belgian politicians and political parties to support the liberation struggle of the Namibian people for freedom, justice, peace and national independence. In 1982, she was refused an entry visa by the Reagan Administration but was invited by the UN Special Committee against apartheid to address the Committee, which she did with a three day visa. The ban was lifted few years later.

Today, we honour Professor Pierson-Mathy for having been a champion of the cause of the Namibian people.

Today, we, honour Professor Pierson-Mathy as we invite her to join the revered Alumni of the Namibian National Honour System as *Grand Officer of the Most Excellent Order of the Eagle, 1st Class*.

Republic of Namibia  Office of the President

Mozambique : Citoyenne d'Honneur

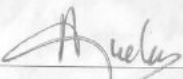


Diploma

O Presidente da República de Moçambique outorga
a Paulette Pierson Mathy,
o Título Honorífico Cidadão Honorário
da República de Moçambique
em reconhecimento dos méritos e feitos excepcionais
revelados em prol da Pátria Moçambicana,
nos termos da lei 10/2011, de 13 de Julho,
que estabelece o Sistema de Títulos
Honoríficos e Condecorações.

Maputo, aos 25 de Junho de 2014

O Presidente da República

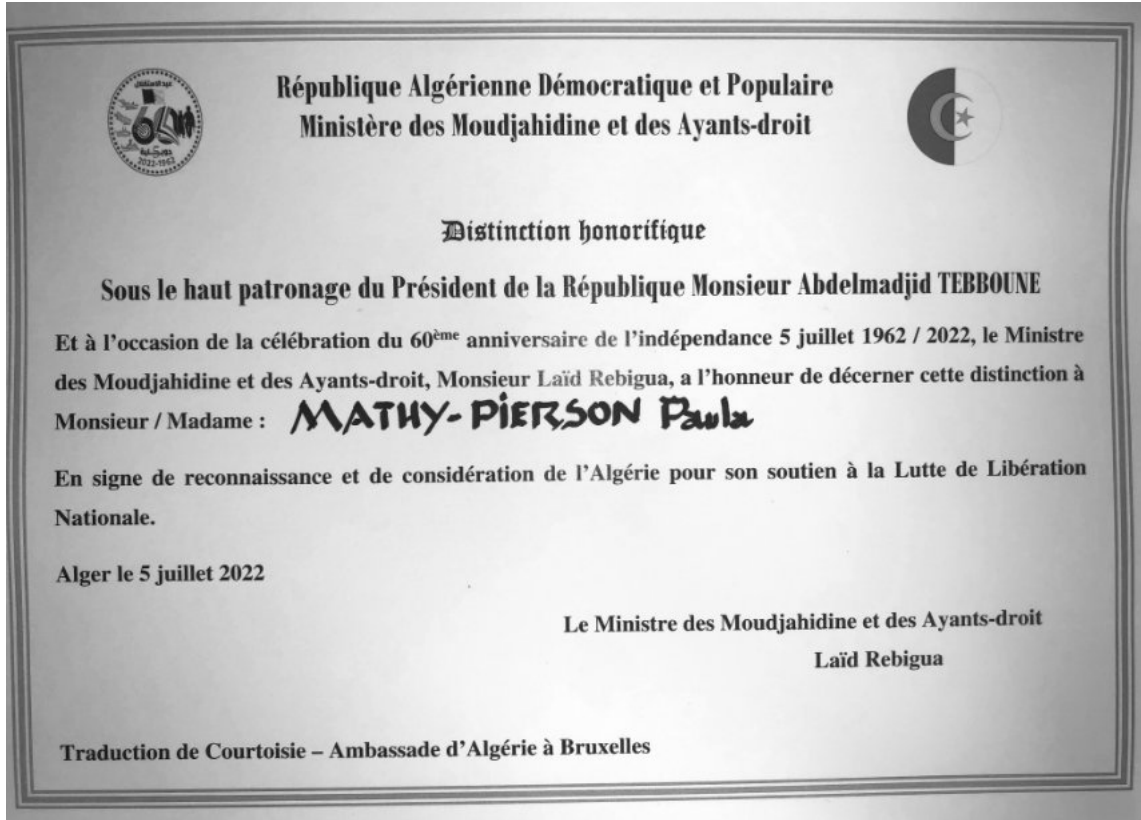

Armando Emílio Guebuza



Cap Vert : Ordre d'Amilcar CABRAL



Algérie : Distinction honorifique pour son soutien à la Lutte de Libération Nationale



République Populaire de Corée :
Ordre du Drapeau National



DÉLÉGATION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE
DE CORÉE AUPRÈS DE L'UNESCO

1, RUE MIOLLIS - 75732 PARIS CEDEX 15
TÉL. 577-16-10 - POSTE 48-56/48-57

Paris, le 19. Septembre 1978

Mme Paulette PIERSON-MATHY
Institut de Sociologie
Université Libre de Bruxelles

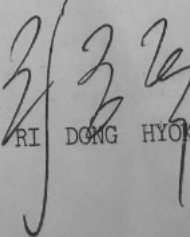
Chère Amie,

J'ai le grand plaisir de porter à votre connaissance que le Président KIM IL SUNG vous a décerné, à l'occasion du 30^e anniversaire de la fondation de la République, l'Ordre du Drapeau National, une des plus hautes décorations de mon pays.

En cette agréable occasion, je veux vous exprimer, au nom de mes collaborateurs et de ma femme ainsi qu'en mon nom personnel, les sincères félicitations pour cette juste distinction qui récompense en vous la militante distinguée dont les travaux et les activités ont tant de fois contribué à l'oeuvre de la réunification pacifique et indépendante de la Corée et à la lutte du peuple sud-coréen pour la démocratie et les droits de l'Homme.

Dès que je serai en possession de la décoration, je vous en informerai et vous prierai de venir à Paris pour la recevoir.

Dans l'espoir de vous rencontrer bientôt, je vous prie d'agréer, chère Amie, mes salutations bien sincères.


RI DONG HYOK



PHOTOGRAPHIES



Paulette dans les maquis de Guinée Bissau (1974)



Paulette dans les maquis d'Angola (1981)



Paulette dans les maquis du Mozambique (1983)



Paulette au Nations Unies New York (1981)



Paulette Conférence sur les sanctions Paris Unesco (1981)



Paulette Comité contre le colonianisme et l'apartheid (ONU 1986)



Rencontre avec Mandela

